

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

L'Assemblée Communale s'est réunie le 08 juin 2020 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

Procurations de vote : M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOUI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPERRIN.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Carine MICHEL secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Rendu compte des décisions prises par le Maire sur délégation

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces décisions.

3. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2019

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan des travaux 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

FINANCES

4. Fixation des taux de fiscalité directe 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2020 comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,64 %

- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 %.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

5. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent réussite éducative au sein de la Direction Education, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de se prononcer favorablement sur le renouvellement des contrats cités ci-dessus (postes d'assistant scientifique au sein de la Direction Patrimoine historique, de responsable des collections archéologiques au sein de la direction des Musées du Centre, d'assistant de collection au sein de la Direction des Musées du Centre, de chargé de développement participation citoyenne au sein du Service Démocratie participative, de chargé de médiation culturelle au sein de la Citadelle) à défaut d'agents titulaires à l'issue des procédures de recrutement ;

- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de médiation culturelle à la Citadelle, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de développement participation citoyenne au sein du Service Démocratie participative, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Actualisation de la liste des Emplois Permanents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la Liste des Emplois permanents au 01/01/2020 (point I) ;
- de se prononcer favorablement sur les évolutions d'emplois liées aux différents ajustements techniques (point II) ;
- de se prononcer favorablement sur la création de deux emplois d'assistants de conservation du patrimoine (médiateurs culturels), grade de référence assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe au sein de la direction des musées du Centre (point III),
- de se prononcer favorablement sur le principe du recrutement d'agents contractuels sur ces postes, à défaut d'agents titulaires, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser, le cas échéant, M. le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir dans ce cadre,
- de se prononcer favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), catégorie C, filière administrative, grade de référence adjoint administratif principal de première classe au sein de la direction des Sports (point III);
- d'adopter la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions (point IV).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

7. Evolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- l'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, psychologues, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux, techniciens paramédicaux, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, directeurs d'établissement d'enseignement artistique et conseillers des activités physiques et sportives.
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent.
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle.
- le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt.

- la reconnaissance dans le cadre du RIFSEEP de la sujétion liée aux fonctions d'assistant de prévention et de soigneur d'animaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

8. Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice du personnel municipal mobilisé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'attribution de cette prime aux agents mobilisés physiquement ou en télétravail pour la mise en œuvre des plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant maximum autorisé par la loi pour le personnel mobilisé en présentiel, soit 1 000 €, avec un calcul du montant de l'attribution individuelle en fonction du taux de mobilisation de chaque agent pour la contribution aux plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant de 300 € pour le personnel mobilisé en télétravail pour les plans de continuité d'activités, à la condition que cette mobilisation ait généré un surcroît significatif de travail.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

9. Télétravail - Evolution des conditions et modalités de mise en œuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre le télétravail dans l'administration de la Ville de Besançon, en incluant les évolutions réglementaires relatives au télétravail ;
- de valider l'avenant au règlement intérieur et la convention tripartite annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :
 - définir les conditions individuelles de télétravail par convention, ou avenant au contrat des agents expérimentateurs, et signer la convention tripartite applicable à chaque agent,
 - apporter les modifications au règlement et à la convention pour autant que celles-ci ne portent pas d'atteinte majeure à l'économie du dispositif.
 - signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

POLE DEVELOPPEMENT

10. Fusion SAIEMB Logement - Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération de fusion par voie d'absorption de GRAND BESANÇON HABITAT par la SAIEMB Logement, en application de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société d'économie mixte agréée en matière de construction et de gestion de logements sociaux ;

- d'approuver l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 10 248 225 € au bénéfice de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, portant le capital social de la SAIEMB Logement de 2 570 919 € à 12 819 144 € par la création de 1 576 650 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élève à 6,50 € ;
- d'approuver le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver le projet de traité de fusion, la fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion ;
- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SAIEMB Logement d'un montant de 6 237 007,52 € par l'émission de 132 112 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 6,50 € chacune et assortie d'une prime d'émission de 40,71 € par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Adestia (filiale de la Caisse de Dépôts et Consignations) et de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bourgogne-Franche-Comté ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver ladite augmentation de capital de la SAIEMB Logement ;
- d'autoriser les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement à approuver le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la SAIEMB Logement ;
- d'approuver le principe de modification de la dénomination sociale de la SAIEMB Logement, et la modification statutaire qui en résultera ;
- d'approuver le projet des statuts modifiés de la SAIEMB Logement, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver les modifications apportées aux statuts de la SAIEMB Logement telles qu'annexées à la présente délibération ;
- de prendre acte que la Ville de Besançon devra, au plus tard à la date de réalisation de la fusion et des augmentations de capital précédemment évoquées, procéder à la désignation de ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SAIEMB Logement.

Mmes POISSENOT, THIEBAUT (2), ROCHDI, MM. BODIN (2), SCHAUSS, CURIE (2) et ALLEMAN, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 10 Ne prennent pas part au vote : 10

POLE CULTURE

11. Subvention d'équipement 2020 - La Rodia - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Les Deux Scènes, Scène nationale de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver le versement des subventions d'équipement,

Associations	Montant subvention	Elus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote	Vote
SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté	15 600 €	Pas d'élu intéressé	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Régie Autonome Personnalisée La Rodia	35 000 €	Mmes Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Catherine COMTE-DELEUZE (2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam EL YASSA, Myriam LEMERCIER, Elsa MAILLOT, Danielle POISSENOT, Françoise PRESSE, Rosa REBRAB (2) et Christine WERTHE (2) et MM. Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE(2), Emmanuel DUMONT, Ludovic FAGAUT, Jean-Sébastien LEUBA et Rémi STHAL,	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 20
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	2 000 €	Mmes Elsa MAILLOT, Rosa REBRAB (2), Karima ROCHDI, Mina SEBBAH et Marie ZEHAF et MM. Eric ALAUZET, Thibaut BIZE, Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT et Anthony POULIN.	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16
Les Deux scènes (Scène Nationale)	75 000 €	Mmes Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mina SEBBAH, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam LEMERCIER, Danielle POISSENOT, Elsa MAILLOT et Christine WERTHE (2) et MM. Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN (2), Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Emmanuel DUMONT, Anthony POULIN et Rémi STHAL	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17
Institut Supérieur des Beaux-Arts	28 000 €	Mmes Sorour BARATI-AYMONIER, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam EL YASSA, Myriam LEMERCIER et Elsa MAILLOT et MM. Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Clément DELBENDE, Emmanuel DUMONT, Anthony POULIN et Dominique SCHAUSS.	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12

- d'autoriser le M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

12. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2021/2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre 2021-2023 à intervenir avec l'association.

Mmes COMTE-DELEUZE (2), DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, LEMERCIER, REBRAB (2), MM. BONTEMPS, FAGAUT et GONON, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

13. Balades nocturnes 2020 à la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention en annexe
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document éventuel à intervenir sur le même sujet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14. Pass Tourisme régional - Convention avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (BFC Tourisme) et la société OTIPASS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le partenariat avec BFC Tourisme et OTIPASS et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Mme COMTE-DELEUZE (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

EDUCATION - PETITE ENFANCE

15. Programme de travaux 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

16. Programme de travaux 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme ci-avant proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2020, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - BIODIVERSITE

17. Programme de travaux 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

18. Programme de travaux 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

19. Fonctionnement des piscines municipales - été 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de:

- prendre connaissance des modalités d'ouverture estivale des piscines bisontines ;
- valider le règlement intérieur de Port-Joint;
- valider le principe de vente à distance et autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à PayFiP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

20. Offre de loisirs et d'activités estivales 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents dispositifs développés sur cet été 2020, décide :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre des animations d'été 2020,

- d'approuver le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes, pour les actions présentées dans ce rapport comme pour celles en préparation.

M. BIZE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

VOIRIE

21. Programme de travaux 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le programme des travaux Voirie 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

ARCHITECTURE ET BATIMENTS

22. Bâtiments municipaux - Tranches annuelles 2020 - Programme de travaux 2020 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2020 (hors délégations du Conseil Municipal au Maire), la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME

23. Servitude d'utilité publique site SNCF Réseau ex-Pomona - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de servitude d'utilité publique sur l'ancien site Pomona.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 0

24. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan.

25. Opérations immobilières réalisées en 2019 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

26. Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant d'un terrain situé chemin du Fort de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

27. ZAC Pasteur - Acquisition à SEDIA d'un local technique (sprinklage) 25, rue Claude Pouillet

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

MM. BODIN (2), SCHAUSS et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

28. Ensemble immobilier Complexe de la City 7, avenue Louise Michel - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et cession d'un délaissé de voirie au profit de SEDIA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de modificatif de l'état descriptif de division en volume de l'EIC La City,
- d'autoriser la vente au profit de SEDIA, aux charges et conditions ci-dessus énoncées, des parcelles cadastrées sections IK n° 455-456,
- de dire que cette délibération annule et remplace celle du 12 octobre 2017.

MM. BODIN (2), SCHAUSS et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

RELATIONS INTERNATIONALES

29. Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention d'objectifs et de moyens 2020 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de coopération 2020 entre la Ville de Neuchâtel, Grand Besançon Métropole et la commune de Douroula,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondant,

- d'autoriser le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2020.

MM. FOUSSERET et LIME, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2

La séance est levée à 19 h 40.

Affiché à Besançon, le **12 JUIN 2020**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,




Valérie LESOUEF

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 01

M. LE MAIRE : J'avais déjà dit la dernière fois que c'était le dernier, beaucoup d'émotion, et là maintenant pour les raisons que vous connaissez, c'est le dernier Conseil Municipal donc que je présiderai après les centaines d'autres, mais je ne reviendrai pas là-dessus puisque je l'ai déjà dit.

Merci à la Chambre de Commerce de nous accueillir ce soir ici. Vous pouvez constater que nous avons mis de la distance entre chacune et chacun d'entre vous à tel point que je crois, Monsieur le Directeur Général qu'à partir du moment où nous sommes « large comme ça, large comme ça », on peut ôter les masques. C'est ça ? Un mètre de chaque côté.

Par contre, si on devait se rencontrer autrement, il faudrait remettre les masques. À partir du moment où les règles sont respectées, renseignements pris auprès de la Direction générale, on peut ôter les masques. Bas les masques !

Nous avons le quorum. Nous avons tout ce qu'il faut pour pouvoir démarrer la séance.

Je voudrais très rapidement évoquer quatre points qui ne sont pas des propos liminaires mais juste des points.

Vous savez qu'il y a un nouveau groupe politique Ensemble qui a été créé. Cette création s'est faite dans le respect de notre règlement intérieur. Il sera présidé par Guerric CHALNOT. Est-ce que Guerric CHALNOT est là ? Je l'ai vu en tout cas.

Tu as droit à une minute. Il n'y aura pas de débat là-dessus. Tu veux dire un mot, une minute et ensuite, on passe au point suivant.

M. Guerric CHALNOT : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

Oui, une prise de parole concernant donc la création du groupe Ensemble au sein du Conseil Municipal.

Si ce Conseil sonne la fin du mandat pour beaucoup d'entre nous il marque un point de départ. Certains siégeront dans le futur Exécutif avec une responsabilité jamais connue jusqu'alors, chargés d'œuvrer au redressement d'un territoire dont la population et les acteurs dans toute leur composante nécessiteront une attention particulière de la part de la collectivité.

Il y a là à un défi majeur qui nous rappelle à la responsabilité de dépasser certaines postures pour élever le débat au service du plus grand nombre. Même si nous ne siégeons pas, nous souhaitons envoyer ce soir un message à toutes les Bisontines et les Bisontins, leur dire que nous garderons un regard très attentif sur la gestion de notre cité, que nous serons force de proposition et que nous porterons haut la conviction que demain peut se composer différemment loin des joutes politiques traditionnelles.

Nous garderons également à cœur de toujours faire entendre la voix de celles et ceux qui nous solliciteront.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Guerric, tu as respecté les engagements, c'est parfait.

Je vais passer maintenant au point suivant sur la réouverture d'Intermarché qui aura lieu demain. C'est un événement, vous savez, qui est attendu par toutes les Planoisiennes et tous les Planoisiens et je dirai même au-delà par les gens de la Périphérie, ne pouvant y être ce soir puisqu'il y a une petite inauguration, une pré-inauguration à laquelle je suis représenté par toi-même Guerric et par Thierry MORTON que j'ai vu arriver aussi.

J'y suis allé vendredi soir pour visiter le magasin avec le directeur d'Intermarché. C'est un nouvel espace qui est beau, on peut le dire, qui est bien achalandé, qui est aéré, qui est spacieux, qui est lumineux et qui est opérationnel dès maintenant.

Je veux aussi saluer l'exploit d'avoir remis ce bâtiment en ordre à moins de six mois après l'incendie du 31 janvier et je veux donner un coup de chapeau au personnel qui n'a jamais désespéré, que j'ai salué l'autre soir, qui n'a jamais désespéré et qui, effectivement, était là, toujours présent au poste. Au directeur, Adrien VITTE, qui a été remarquable et puis aussi, à nos personnels, au personnel de Grand Besançon Métropole qui ont permis que ça aille vite dans un certain nombre de domaines, à Aktya, à

l'architecte, et puis aussi à Thierry MORTON et Gueric CHALNOT qui se sont mobilisés avec l'ensemble de nos services.

Ce magasin, l'ouverture était attendue pour celles et tous ceux qui ont été privés de commerce, de grande surface de proximité depuis le 31 décembre.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ça.

Je voulais aussi vous dire notre peine par rapport à l'annonce du décès de deux personnes : Josiane LECRIGNY-RIEDOZ, et pour quelques-uns d'entre vous, RIEDOZ, cela doit rappeler à vous Gilbert RIEDOZ qui était conseiller municipal de Robert SCHWINT, adjoint au maire de Robert SCHWINT dans les années 80.

Josiane LECRIGNY demeurait à Fontaine-Ecu, elle est décédée le 2 juin 2020. Elle avait démarré sa carrière comme attachée de préfecture, ici, à Besançon et elle a gravi tous les échelons pour terminer sous-préfète à Dôle. Elle a été, je crois, une des premières femmes à avoir été nommée sous-préfète à Dole, Albertville et Beaune.

Je salue aussi son engagement puisqu'elle avait été d'abord membre du conseil des Sages puis du CCH de Montrapon, de Fontaine-Ecu, et Tilleroyes.

Je veux aussi saluer la mémoire de Benoît PLATHEY, un décès dont on ne connaît pas les causes, survenu vendredi 6 juin au domicile de notre agent. Benoît PLATHEY avait 46 ans et il travaillait au CCAS depuis 1994, il avait un fort lien avec notre collectivité, puisque ses parents ont été également agents, ici, à la Ville de Besançon.

Je sais que l'engagement... l'encadrement du CCAS, comme celui de l'Agora assure un soutien à chacun de ses collègues, et aussi un soutien aux résidents de l'Agora et ainsi que sa famille.

On adresse toutes nos condoléances à leurs proches et à leur famille pour Benoît PLATHEY et Josiane LECRIGNY.

Enfin pour terminer, le prix Cap'Com, le prix national de la presse et de l'information territoriale est attribué chaque année par un réseau, le réseau Cap'Com. Cette année, c'est un événement, le grand prix 2020 a été attribué à Grand Besançon Métropole pour Mag3, le dispositif d'information des agents de nos collectivités.

Aux côtés du Grand Besançon, ce sont donc nos trois collectivités qui ont été mises à l'honneur au niveau national pour leur démarche de communication interne mutualisée au sein de notre pôle RH, pôle de ressources humaines.

Je voudrais encore souligner qu'en 22 ans de palmarès, c'est la première fois que le Grand Prix est desservi à un service com interne. Service com oui, mais com interne, c'est la première fois. Félicitations à tous les membres du service de com interne qui font un excellent travail.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne vais pas rentrer dans les propos liminaires parce que vous l'avez bien dit pour que cette dernière séance normalement ne se termine pas sous forme trop discrète et trop absente, je voudrais vous remercier particulièrement pour le travail que vous avez effectué surtout pour le travail et le courage que vous avez déployés, l'énergie pour prolonger ce mandat et la gestion de la crise.

Je voulais vous remercier pour les échanges constructifs qu'on a pu avoir mais que d'autres parmi nous ici ont eus avec vous parce que je crois que vous avez été très ouvert à ces échanges. Et en principe c'est vrai que c'est le dernier Conseil Municipal. Nous avons eu de nombreux désaccords politiques mais les choses en tout cas ont toujours été claires et loyales y compris quand les échanges ont été vifs.

Je ne rentrerai pas dans mon approche vis-à-vis du Sénat, ma prolongation vis-à-vis du Sénat, avec les futurs... le ou la future Maire de Besançon. En tout cas je serai loyal aussi et je saurai faire les choses comme il le faudra.

Mais je voudrais remercier aujourd'hui tous les conseillers municipaux qui ont été ici présents depuis 6 ans, tous les adjoints qui ont beaucoup travaillé au-delà des désaccords que j'ai pu avoir avec eux, je tiens à leur dire et leur montrer toute la marque de respect que j'ai vis-à-vis d'eux parce que je crois qu'ils l'ont fait avec leur conception, avec leur honnêteté et avec leur courage.

Et puis je voudrais terminer enfin, avoir un remerciement, bien sûr vous le comprendrez, beaucoup plus appuyé pour mon Groupe qui a beaucoup travaillé pendant 6 ans. Ceux qui sont encore là, comme ceux qui se sont éloignés depuis de longues années.

M. LE MAIRE : Merci parce que nous avons dit qu'il n'y avait pas de propos liminaires.

Écoutez, si personne ne demande plus la parole, je vais passer la parole à Carine MICHEL car j'ai oublié, mais ça m'est revenu, il y a un petit film d'une minute qui doit arriver.

Mme Carine MICHEL : Je voudrais juste remercier chaleureusement Laurent VIEILLE qui est le chef de service de la communication interne, rattaché au pôle des ressources humaines et la Direction de la communication qui a produit le film qui va vous être diffusé durant le week-end.

(Diffusion d'un film.)

M. LE MAIRE : Merci. C'est des minutes de coiffeur là !

Mme Carine MICHEL : Je ne me suis pas exprimée sur le dossier, c'est pour ça qu'on a fait le petit film.

M. LE MAIRE : Je veux dire aussi qu'il y a une lettre du service com qui s'appelle la lettre du COVID, c'est très très apprécié. J'ai eu beaucoup de remarques. J'en profite pour le lire.

Maintenant, je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020

«**M. LE MAIRE** : Le secrétaire de séance peut être ce soir Carine MICHEL qui est juste en face de moi.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? Je n'en vois pas.

Le point n° 1 est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 2

Rendu compte des décisions prises par le Maire sur délégation

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques, Catherine ?

Mme Catherine THIEBAUT : Oui, ce n'est pas une remarque c'est simplement que je voulais me réjouir d'un des points qui figure dans ces décisions, c'est celui de l'attribution du marché public concernant la rénovation énergétique des cinq gymnases pour 4 153 000 €. C'est une rénovation qui a été faite en plus de celui des Montboucons qui a été réalisée par les services en interne, le service des bâtiments et le service de la maîtrise de l'énergie.

On avait déjà passé la délibération de lancement de cette procédure avec Anne VIGNOT et Abdel GHEZALI. On a très bien travaillé sur ce dossier et donc c'est la réalisation de la rénovation énergétique de cinq gymnases, La Malcombe, les Orchamps, Saint-Claude, l'annexe du Palais des Sports et puis dans une moindre mesure, Brossolette.

Je voulais juste simplement rappeler les objectifs principaux. Je vais faire très court : moderniser le patrimoine de la collectivité pour à la fois pérenniser les bâtiments, améliorer leur apparence, leur confort, et puis accélérer, bien entendu, la concrétisation de la transition énergétique dans laquelle la Ville de Besançon est engagée depuis très longtemps et puis évidemment diminuer les coûts de fonctionnement par cette isolation de ces gymnases avec cette rénovation thermique.

Comme c'est un dossier important, je voulais le signaler à cette occasion.

M. LE MAIRE : D'accord. Voilà qui est fait.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce dossier ?

Mme Anne VIGNOT : Oui bien sûr, si je peux du coup rebondir.

Effectivement, on aurait pu se poser la question de savoir pourquoi on mettait une opération si volontaire de la part de la municipalité pour aller sur une rénovation de bâtiments administratifs... bâtiments de la commune, je veux dire, on est allé sur les gymnases. Et comme Catherine THIEBAUT vient de le dire parce qu'ils ont une fonction extrêmement importante au sein des quartiers mais aussi parce que c'étaient des bâtiments qui sont les plus énergivores et donc dans notre trajectoire qui consiste à aller sur, effectivement, une volonté de participer à l'effort pour le climat, eh bien, nous avons décidé d'aller sur cette rénovation des bâtiments et on voit aujourd'hui d'ailleurs que ces bâtiments sont essentiels à la vie sociale. Et donc, on est très contents d'avoir bien réussi entre les différents services, service sports évidemment, service bâtiments qui finalement mènent ce chantier-là. Oui, il faut saluer cet effort-là parce que c'est quelque chose d'important d'aller sur plusieurs dossiers à la fois et quatre gymnases c'est une belle ambition donc je suis d'accord avec Catherine THIEBAUT.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Donc, il n'y a pas de remarques ? Pas d'opposition par rapport à cela ? OK, donc ce dossier est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 3

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2019

«**M. LE MAIRE** : Remarques ? Abstentions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 4

Fixation des taux de fiscalité directe 2020

«**M. LE MAIRE** : Vous savez qu'on doit le faire maintenant, il y a des dates limites. Par contre, le budget, je vous le rappelle sera voté par la nouvelle équipe au mois de juillet.

C'est un peu bizarre de voter les taux de fiscalité avant d'avoir voté le budget mais là nous y sommes contraints par rapport au timing et il faut le faire maintenant avant le 3 juillet. On n'aura plus de Conseil d'ici le 3 juillet et le nouveau Conseil sera installé le 3 juillet donc on doit voter exceptionnellement les taux cette année.

Ce qui est important de souligner, vous le savez par rapport à cela, c'est que depuis 2009, nous n'avons pas augmenté la Taxe d'Habitation, maintenant beaucoup ne la paient plus, en tout cas pour ceux qui la paient elle n'a pas été augmentée, elle est donc gelée et depuis 2009 nous avons donc supprimé les augmentations de la Taxe d'Habitation.

Pour le foncier bâti, je rappelle aussi que c'est depuis 2011 qu'il n'y a pas d'augmentation effectivement du foncier bâti et pour la taxe du foncier non-bâti, elle est toujours à 26,37 %.

Je dois aussi rappeler, parce que c'est la réalité, que l'engagement qui a été pris en 2014 de ne pas augmenter les taux a été respecté.

Voilà donc par rapport à cette fiscalité des taux, donc c'est le gel total.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. Eric ALAUZET : Je voudrais faire quelques commentaires sur le gel du taux de fiscalité de la Taxe d'Habitation et plus rapidement sur le recours à l'emprunt pour dire quand même parce que parfois les habitants ne comprennent pas trop quand on disait ici qu'on augmentait le taux de l'inflation, ils voyaient les impôts augmenter de plus que le taux de l'inflation et là quand on dit qu'on n'augmente pas les impôts, ils vont quand même voir une augmentation qui est liée à la loi de finance et au vote tous les ans d'une augmentation des bases.

Si tout est égal par ailleurs, nous, on ne bouge pas, il y a quand même une augmentation de l'inflation qui est liée aussi à l'augmentation des salaires, ce qui fait que, en tout cas pour ceux qui bénéficient des augmentations de salaire, c'est neutre.

Ce que je voudrais dire quand même c'est qu'on arrive à la troisième année, ça y est, cette fois la boucle est bouclée pour ceux qui en doutaient à l'époque du dégrèvement de Taxe d'Habitation, si bien que 40 % des Bisontins, un peu moins, un bon tiers, ne paient plus de Taxe d'Habitation et pour le coup c'est un gain de pouvoir d'achat extrêmement important, en moyenne 600 € pour la classe moyenne. Très souvent, on dit la classe moyenne n'a droit à rien, elle paie tout. Là, clairement, c'est une opération qui vraiment donne du pouvoir d'achat à la classe moyenne puisqu'il y avait déjà 40 % des habitants qui étaient exonérés ou étaient dégrévés ; les 20 % les plus aisés la paient et là on est dans la classe moyenne qui ne paie plus la Taxe d'Habitation.

D'un point de vue macroéconomique, c'est quand même 20 M€ injectés dans l'économie locale. C'est quand même important pour l'économie du territoire, la vitalité du territoire, c'est quand même une somme colossale, 20 M€.

Moi, je n'ai pas de souvenir de telle amélioration du pouvoir d'achat des habitants si on y ajoute en plus d'autres dispositifs comme l'augmentation de l'AH, l'allocation vieillesse ou encore la prime pour l'activité.

Voilà pour la Taxe d'Habitation.

Un petit mot sur le recours à l'emprunt.

Évidemment la situation de la crise avec des recettes déficitaires, déficientes, des dépenses supplémentaires déséquilibrent le budget et va nous obliger à recourir à l'emprunt, et c'est l'occasion pour moi de saluer la bonne gestion de la Ville. Sans doute que d'autres collectivités seront plus en difficulté. Et heureusement, heureusement qu'on gère bien et si on gère bien, quel que soit le niveau

d'ailleurs, au niveau d'une collectivité ou de l'État, c'est bien pour pouvoir faire face à des situations exceptionnelles et ça sert à ça de bien gérer et heureusement que ça a été bien géré cette Ville et ça permettra non seulement d'équilibrer le budget, mais aussi, ça, c'est plus un débat d'Agglomération donc je n'irai pas dessus, de parer à la grave crise économique qui s'annonce.

M. Jacques GROSPERRIN : C'est vrai que la promesse a été tenue sur la non-augmentation, on arrive actuellement à une différenciation sur la Taxe d'Habitation même si les choses sont plus compliquées que ça. C'est difficile de parler des taux de fiscalité directe sans parler de qui se passe en ce moment sur la crise en France et particulièrement à Besançon, parce qu'on sait que le montant prévisionnel qui a été fixé en tout cas de l'ordre 3 à 4 M€ d'impact entre dépenses supplémentaires et baisse de certaines recettes, les conséquences vont être lourdes.

Pourquoi je parle de cela ? Parce que la Ville a tenté à maintes reprises d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. Elle y est parvenue jusqu'alors, on l'a vu. Je n'en dirai pas autant pour les entreprises mais on pourra y revenir au niveau du Conseil communautaire. Mais je crois qu'on a même participé au financement des décisions prises par l'État au-delà d'ailleurs, au-delà du champ des compétences. Donc, on va souffrir de cette crise durablement alors qu'on était ou on pouvait être à un moment donné fragilisé vis-à-vis de cela.

Les premières demandes pour soulager autant que possible nos budgets communaux ont été accueillies positivement, je pense en particulier au versement anticipé du FCTVA, l'étalement de charges sur plusieurs exercices, l'élargissement du fonds de solidarité, le relèvement du taux de participation de la DSIL et puis, sans oublier la suppression des contrats d'encadrement des dépenses pour 2020, ce qui nous ramène à beaucoup d'échanges que nous avons eus durant ce mandat sur la contractualisation, sur l'intérêt de la contractualisation et surtout sur la responsabilité des uns et des autres.

Moi, je crois que contrairement à ce qui vient d'être dit, le gouvernement doit encore compléter ce dispositif. La Ville doit pouvoir continuer d'assurer les services de ses compétences qui sont essentielles à la population et surtout relancer les investissements qui sont nécessaires au soutien du tissu local.

Je voudrais parler du bloc communal et qu'on essaie de penser à une autre manière de fonctionner sur une remise en cause des impôts économiques locaux qui sont des impôts de production et ça aggraverait de manière insoutenable en tout cas les difficultés financières qui sont devant nous. Oui, l'État doit compenser toutes les pertes par la Ville liées à la crise, c'est la première étape indispensable avant de songer très vite aux évolutions fortes qui s'imposent dans la relation entre l'État et les collectivités locales et le Sénat va proposer un nouveau mode de gouvernance dans les semaines qui vont venir.

Mais je voudrais, au-delà du fait que ces taux n'ont pas été augmentés, il y a aussi le problème un moment donné pas simplement de la Taxe d'Habitation, d'ailleurs on sait qu'il y a une grande partie de la population bisontine qui ne la paie pas à ce jour et il y a encore une grande partie qui la paiera encore un petit peu quelques années, en tout cas, très prochainement, on sait que ce dispositif s'arrêtera mais c'est aussi un moment donné la Taxe Foncière. Il ne faudrait pas que les choses puissent se transférer de manière trop conséquente et très forte.

Et je voudrais profiter aujourd'hui de ce Conseil Municipal pour non pas... c'est vrai que le Conseil Municipal c'est une tribune, parce que les Bisontins regardent, écoutent avec beaucoup d'attention les propositions et je voudrais en même temps demander à nos deux finalistes, on sait qu'il y a deux finalistes quelle est leur position sur l'augmentation de ces taux de fiscalité parce que vous l'aviez dit à un moment donné en 2014, vous l'avez tenu, vous avez tenu parole mais je crois que c'est important de savoir quelles sont les positions des uns et des autres aujourd'hui, de l'une et de l'autre sur 2020-2026.

M. LE MAIRE : Merci. Il me semble qu'il y a trois finalistes. Si, si, il y a trois finalistes. Il me semble, à moins que ça ait changé, mais ça m'aurait échappé alors !

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez très bien compris pourquoi je disais ça. Il y en a un qui ne l'est plus.

M. LE MAIRE : Non, non, je ne comprends pas tout vous savez...

Bien. Écoutez, s'ils veulent prendre la parole, je leur donne la parole.

Mme Anne VIGNOT : Je suis ici et on aura d'autres endroits pour exposer finalement notre programme, nos politiques, nos ambitions et on redira justement comment on envisage un certain nombre de choix.

M. ALAUZET vient d'utiliser cette tribune effectivement, pour lancer un certain nombre d'analyses sur la question de la façon dont on a utilisé les budgets, on est sérieux et on aura les possibilités. Nous, on l'a déjà dit aussi, on sera ambitieux mais je l'exposerai ailleurs qu'ici. La seule que l'on a toujours dite, que dans ce mandat-là et qu'on continue à dire, on reste sur la même ligne. Nous n'augmenterons pas au-delà des taux du mécanisme qu'on vient de décrire, on n'augmentera pas du coup la part impôt sur la commune de Besançon.

Voilà mais ce n'est pas le lieu pour discuter de cette chose-là. Pas du tout, on n'est pas ici... moi, je suis Ajointe au Maire, je ne suis pas candidate, je suis Adjoint au Maire.

M. Ludovic FAGAUT : Moi, c'est aussi par rapport à votre prise de position sur un certain nombre d'années. Moi, je pense qu'aujourd'hui c'est une sage décision de ne pas augmenter les taux d'imposition parce qu'on le voit, il y a eu cette crise sanitaire. On a cette crise économique qui arrive mais on a aussi cette crise sociale, donc l'objectif n'est pas de rajouter de la crise à la crise. C'est une sage décision de votre part et sur l'intervention de Jacques GROSPERRIN, je crois qu'il ne faut pas se dérober par rapport à cela. Nous, on a toujours été dans ce sens-là. On n'augmentera pas les taux d'imposition et c'est vraiment notre philosophie et notre ADN et on sera vraiment dans cette lignée-là sur les années à venir.

M. LE MAIRE : Merci. Plus personne ne demande la parole.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 5

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

«**M. LE MAIRE** : Vous avez des questions à poser à Carine MICHEL ? C'est un dossier très technique.

Oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 6

Actualisation de la liste des Emplois Permanents

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Carine MICHEL ? Je n'en vois pas.

Pas d'oppositions, pas d'abstentions. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 7

Evolution des régimes indemnitaires

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Carine MICHEL ? On aura d'ailleurs le même dossier qui repassera à Grand Besançon Métropole, jeudi.

Pas de questions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 8

Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Carine MICHEL ?

Mme Carine MICHEL : Je voudrais dire un mot sur ce rapport qui est important.

Le décret du 14 mai : il concrétise la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents contractuels de droit public et aux fonctionnaires qui ont été mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire durant la période de confinement.

Compte tenu de la mobilisation exemplaire des agents de la Ville, nous vous proposons d'attribuer cette prime aux personnels ayant contribué au maintien des services dits essentiels durant la période de confinement.

Ce sont plus de 400 agents municipaux qui ont contribué à ce qu'on appelle les PCA - Plan de Continuité d'Activité. Ça veut dire que, concrètement, ils étaient mobilisés physiquement sur le terrain. Donc 400 agents répartis de la manière suivante, je vais prendre le temps de vous les lister quand même :

98 agents de la direction de l'éducation,

81 agents du service de la propreté,

75 agents de la direction de la sécurité et de la tranquillité publique,

65 agents de la direction de la petite enfance,

40 agents de la direction de la relation aux usagers - tout ce qui est formalités administratives, notamment au service des cimetières,

36 agents de la Citadelle qui se sont occupés des animaux du parc et,

6 agents de la direction de l'hygiène et de la santé.

Sans oublier des agents dont les services étaient fermés ou dont l'activité était réduite qui se sont portés volontaires pour renforcer les services du CCAS et la direction de la gestion des déchets.

Ce sont à peu près 40 agents qui se sont portés volontaires.

On avait aussi 60 agents positionnés en télétravail qui ont contribué aussi au PCA.

Ce soir, ce qui vous est proposé concrètement, c'est d'attribuer la prime exceptionnelle en priorité aux agents en présentiel, mobilisés sur le terrain.

Cette prime varie en fonctionnement du taux de mobilisation effective, avec un plancher de 100 € et comme le décret nous le permet, un plafond de 1 000 €.

Pour prendre un exemple, concrètement, un agent qui a travaillé 31 jours depuis le 17 mars jusqu'au 10 mai, cela veut dire qu'il a travaillé 223 heures, il va percevoir la totalité de la prime soit 1 000 €, exonérés d'impôt sur le revenu.

Et on vous propose aussi d'attribuer une prime de 300 € aux agents qui ont télétravaillé dans le cadre de nos PCA et qui ont eu surcroît significatif d'activité.

Voilà. Le coût total : 150 000 €.

M. LE MAIRE : Je veux saluer aussi vraiment l'attachement des agents au service public. Nos agents, lorsqu'il y a eu cette crise, cette catastrophe sanitaire, ont toujours répondu présent. Je ne vais pas vous donner tous les services qui ont participé mais beaucoup ont participé. Un exemple pour mener les repas à domicile, c'était au niveau du CCAS, je sais qu'il y a une grande mobilisation par exemple du service des sports, entre autres. Et il y a beaucoup d'autres services qui se sont mobilisés.

On entend souvent des choses assez désagréables sur la fonction publique mais la fonction publique dans ces moments de crise, on se rend compte qu'effectivement, elle est efficace parce qu'elle permet

de venir en aide aux plus défavorisés, aux plus faibles. Et vraiment je dis un grand, grand merci. Je crois qu'on peut dire au nom de tous les Bisontins... je pense aussi à tous nos rippeurs qui tous les matins étaient là, derrière les camions à vider, ramasser et collecter nos déchets. Je pense aussi aux personnes de la voirie, des espaces verts, lesquelles j'ai oubliées. Baudouin ?

Mme Carine MICHEL : J'ai fait la liste tout à l'heure.

M. LE MAIRE : La police municipale aussi. Le service éducation, enfin l'ensemble du personnel municipal a été mobilisé et a répondu lorsqu'on lui a demandé d'intervenir. Il n'y a personne qui a rechigné. Vraiment je tiens à le dire publiquement.

M. Ludovic FAGAUT : Moi, Je souscris pleinement à vos propos. Cette période a montré aussi que la fonction publique savait parfois aussi se réinventer parce que ce n'était pas simple pour les uns et les autres et on l'a vu dans le cadre du télétravail et Mme MICHEL en a parlé très justement.

Moi, je m'associe vraiment à cette prime et on s'associe collectivement à cette prime qui est annoncée. On vous dit bravo. Bravo parce qu'il faut avoir aussi du courage politique un moment donné et reconnaître aussi l'engagement de nos agents et les féliciter, vous les avez cités toutes et tous et grâce à eux ça a permis aussi à notre territoire de pouvoir continuer à vivre et vraiment bravo. On est vraiment fier de ce que vous faites par rapport à cela.

M. LE MAIRE : Merci. On peut être fier de nos personnels.

Moi, je vais vous donner un exemple : lorsqu'il y a eu la crise des masques, j'ai passé un ou deux samedis à être grand distributeur de masques, je suis allé aux ateliers municipaux, enfin aux ateliers de l'Agglomération et j'ai vu des gens mobilisés, tous mobilisés, qui travaillaient le vendredi, le vendredi soir, le samedi toute la journée, et le dimanche toute la journée pour faire en sorte, effectivement, que nous puissions dans les délais remettre les masques. Pareil pour la distribution des masques.

Je salue aussi l'intervention des militaires de la Première division d'infanterie ici à Besançon qui nous ont aidés. Vraiment il y a eu gros, gros travail de fait.

Mme Marie ZEHAF : Je souhaiterais juste apporter quelques précisions suite aux différentes publications sur les réseaux sociaux et dans la presse en direction de la propreté de la ville et des espaces publics. Des remarques et des articles bien souvent négatifs, blessants et décourageants pour les agents de la voirie et des espaces verts et même de tous les agents de la fonction publique, qui ont œuvré et qui ont tenté de maintenir un service continu durant le confinement et qui ont pris des risques.

Comme l'a dit Carine, l'effectif était extrêmement réduit durant la crise sanitaire et la Ville s'est trouvée comme les autres collectivités, contrainte à des règles strictes.

Si l'on se réfère aux remarques qui ont été faites, on peut noter aussi que le parc de la Gare d'eau, géré par le Département, a été lui aussi victime des incivilités, ce qui bien entendu ne remet pas en cause le travail des agents du Département confronté aussi à des réductions de personnel.

Dès la sortie du confinement, les agents ont su s'adapter pour multiplier les passages, doubler les contenances des corbeilles et entretenir les espaces publics.

Un énorme travail éducatif est à faire auprès de nos concitoyens pour inciter au respect des espaces publics.

Je termine cette intervention en remerciant comme l'a fait M. le Maire, tous les agents de la collectivité qui ont œuvré pour maintenir un service pendant cette crise sanitaire.

M. Christophe LIME : Oui, je m'associe aussi, on s'associe aussi à ces félicitations.

J'ose espérer que nous aurons de la mémoire puisque trop régulièrement à l'intérieur de différentes campagnes électorales la variation d'ajustement est souvent à la baisse du nombre de fonctionnaires considérés comme des gens qui ne travaillent pas beaucoup et là, je me félicite y compris qu'on puisse dire que la fonction publique se soit adaptée extrêmement rapidement dans une question de crise. Et je marque qu'on sait y compris dans la fonction publique au-delà des images d'Épinal qui sont souvent véhiculées et qui mettent à mal y compris la fonction, on se souvienne de ce qui vient de se passer et qu'on s'en souvienne encore pendant plusieurs mois voire plusieurs années, et que les objectifs de baisse irréalistes de baisse de fonctionnaires, que ça soit de la territoriale, de l'État ou hospitalière, ne seront plus d'actualité à partir de maintenant.

M. Laurent CROIZIER : Moi, je suis assez fier également de voter favorablement cette délibération. Je pense que la France doit mieux valoriser l'effort et mieux rémunérer le travail et que le monde d'après

dont certains parlent beaucoup, beaucoup trop peut-être n'est absolument pas celui ni des augmentations d'impôts ni du temps de travail sans contrepartie. Et ce dossier, c'est exactement ça. C'est la valorisation des efforts d'un certain nombre d'agents municipaux qui se sont mobilisés au plus fort de la crise, en dépit des risques et au-delà de leurs horaires habituels.

Non, comme j'ai pu l'entendre, pas ici ce soir mais en d'autres lieux, ils n'ont pas fait simplement leur travail. Ils ont assuré la continuité de service public, ça a été dit. Ils ont été présents sur le terrain quand beaucoup d'entre nous étions confinés. Oui, leurs efforts méritent notre reconnaissance.

Un autre point que je voulais évoquer avec vous, je sais que cette prime a fait l'objet d'une discussion avec les syndicats. Moi, j'aurais trouvé excellente l'idée de la verser en bons d'achat utilisables dans tous les commerces de Besançon et du Grand Besançon, c'eût été à la fois une reconnaissance méritée des efforts de nos agents et en même temps une excellente mesure de relance économique, puisque si je calcule bien, on aurait pu injecter si j'ajoute l'Agglomération et le CCAS, 650 000 € directement dans l'économie locale.

M. LE MAIRE : Non, non, l'impact budgétaire pour la Ville, 150 000 €.

M. Laurent CROIZIER : Si j'ajoute l'Agglomération et le CCAS.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas.

En tout cas, il y a eu des rencontres, des discussions nombreuses entre autres avec les organisations syndicales. Le principal, c'est ce que cette prime soit versée.

On a parlé beaucoup de celles et ceux qui s'étaient investis. Je veux le faire, même si généralement on ne le fait pas, moi, je veux remercier aussi les membres de la Direction générale parce que c'était 24/24, 7 jours/7 autour du Directeur général des services, mon Cabinet aussi qui était très mobilisé avec les communications avec la Préfecture, tous ces gens-là ont travaillé samedis, dimanches et jours de fête compris. Je tiens aussi à le dire. C'est vraiment l'ensemble du personnel municipal, toutes les catégories du personnel municipal et du Grand Besançon Métropole qui ont travaillé. Merci.

M. Eric ALAUZET : Aujourd'hui, on est dans une période favorable, on reprend confiance, l'épidémie régresse. Je voudrais replacer cette prime dans le cadre du contexte qu'on a vécu. Si on se souvient bien... on oublie vite ! Mais si on se souvient bien, il y a 3 mois, on a eu tous très, très peur. L'épidémie flambait et que toutes ces personnes dont on salue aujourd'hui l'abnégation, le travail, l'engagement, c'est dans ce contexte-là qu'il ne faut pas oublier, il faut se souvenir. Beaucoup n'étaient pas rassurés, et beaucoup avaient peur, et que le risque à ce moment-là, c'est moins important maintenant à distance mais il était important et qu'il faut mettre en parallèle effectivement cette reconnaissance avec le risque conscient qu'on avait tous à l'époque du danger de cette épidémie.

Voilà, c'était juste ça que je voulais dire.

M. LE MAIRE : C'est juste. Et à cet égard, je dois rappeler aussi que le Centre Communal d'Action Sociale -le CCAS -est intervenu dès le début alors qu'on était encore limite sur les systèmes de protection. On ne connaissait pas. Le CCAS, toutes les fonctions du CCAS ont été respectées, les soins à domicile pour les personnes âgées, la livraison des repas. Vraiment le CCAS, c'est une grosse mobilisation à une période où, effectivement, il est vrai qu'il y avait des craintes sur le système de protection, que ça pouvait présenter un certain danger.

Cela dit, ça s'est bien passé parce qu'à ma connaissance il n'y a pas eu vraiment de catastrophe. Mais c'est vrai que l'ensemble des services, CCAS compris, ont donc été très performants.

Est-ce que d'autres veulent prendre la parole ?

M. Pascal CURIE : Rapidement, je voudrais quand même aussi saluer, moi, les structures un peu satellites, moi, je vais parler de Grand Besançon Habitat où on a également bien entendu une bonne partie du personnel qui a continué partiellement ses activités. On a diminué le temps de travail sur la journée mais vous savez qu'il y a les ménages et un certain nombre... les locaux à poubelles etc. Donc je salue aussi l'ensemble de ce personnel-là. Aussi un certain nombre de personnes qui ont pris contact, je l'avais déjà dit je crois avec beaucoup de locataires qui étaient isolés pour savoir s'ils avaient besoin de quelque chose etc., les aider et surtout les rediriger vers les structures qui pouvaient les aider dans ce cadre-là.

Nous avons fait un petit peu comme à la Ville, l'Agglomération, c'est-à-dire nous avons aussi participé sur des primes pour les gens qui étaient en présentiel, c'était un peu crescendo aussi en fonction de

l'implication de chaque agent mais les agents ont été aussi récompensés, et ce qui est tout à fait normal, pour l'investissement qu'ils ont eu dans le cadre de cette pandémie.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ?

Mme Danielle POISSENOT : Oui, moi, je veux intervenir également pour remercier effectivement les satellites notamment la SAIEMB-Logement puisqu'on a fonctionné de la même manière que Pascal vient de le dire avec GBH.

Simplement, moi, je voulais faire un focus sur les personnes qui ont appelé justement les personnes qui étaient isolées. Moi, je connais quelques personnes isolées mais qui étaient vraiment très isolées du fait de leur vieillesse, du fait de leur solitude et les gens qui ont appelé, les personnels notamment GBH, Habitat 25 aussi, la SAIEMB, je pense que Néolia a fait pareil, ça, je ne sais pas, ça a été vraiment d'un réconfort absolu. C'est-à-dire que les personnes appelaient un jour par semaine, une heure par semaine et les personnes attendaient cette heure où les appelants appelaient. Vraiment, là, ça a été quelque chose, je pense que les bailleurs qui ont mis ça en place, je pense qu'il ne faudrait peut-être, pas le continuer tout le temps mais il y a quelque chose à voir de ce côté-là. Vraiment.

M. LE PRESIDENT : Merci Danielle.

On me signale que le son est un peu faible, me dit-on, sur le Net. Si vous pouviez monter un peu le son. On me dit que c'est un peu faible. Message passé.

Mme Catherine THIEBAUT : Comme tout le monde félicite les satellites, le SYBERT n'est pas un satellite comme tout le monde puisque c'est une collectivité à part entière mais je comptais en parler justement pendant le Conseil de GBM mais je vais dire quand même dire un petit mot.

Nous aussi on a assuré la continuité du service public aussi bien dans l'usine d'incinération qu'au centre de tri. Et justement j'en parlais avec M. le Préfet tout à l'heure, avec au début, au Centre de tri, il n'y avait pas forcément de masques pour travailler, c'était un peu compliqué. Et puis, on a réussi malgré, comme l'a dit Marie, quelques critiques de certains par rapport à l'ouverture des déchetteries sur rendez-vous, on a une énorme satisfaction des usagers. On a rouvert là complètement. Les personnes venant, nous félicitant pour ces prises de rendez-vous. Ça nous a permis aussi de bien gérer les flux de déchets. Les services ont vraiment été à la hauteur des enjeux pour le traitement quand même particulier des déchets.

Et moi aussi je voulais féliciter les services qui ont vraiment assuré la continuité du traitement des déchets malgré les risques aussi encourus.

M. LE MAIRE : Merci. En fait, vous êtes tous d'accord. C'est le grand consensus ce soir. Je ne sais pas si ça va continuer encore longtemps. Jusqu'où ira ce consensus mais je constate qu'il y a consensus général. Liste unique demain ?

Effectivement, c'était important de le signaler.

Je vais profiter, comme tu viens de parler des déchets, pour relancer un appel. Nos services se plaignent effectivement de tous les masques qui sont jetés par terre, de tous les gants qui sont jetés par terre. Il y a une mesure qui a été prise de porter une amende, et moi j'y suis totalement favorable, je le dis très clairement, que les choses soient claires, à 135 €, encore faut-il pouvoir identifier celles et ceux qui le font et rappeler -je lance un appel puisque la presse est là, elle est là par Internet, le retransmettre-arrêtez de jeter des masques partout. D'abord c'est dangereux, on ne sait pas qui les a portés. Et un masque, c'est 450 ans. C'est-à-dire, j'ai calculé rapidement hier soir, ça veut dire que si effectivement, on passe en arrière, quelqu'un qui aurait jeté des masques au niveau de la bataille de Marignan en 1515, il serait simplement seulement détruit maintenant. Quatre siècles plus tard on ne voit pas mais quatre siècles en arrière, on voit la distance. Arrêtons de jeter effectivement ces masques, ces gants. Il y a aussi les mégots, tout ça qui est très polluant. Les lingettes, Christophe LIME pourrait rajouter les lingettes. Vous savez que les lingettes, elles passent dans les toilettes, ça se retrouve à Port Douvot et là ça pose de gros problèmes.

Donc soyez des citoyens responsables, pas de lingettes dans les toilettes, pas de mégots -ce sera plus compliqué- mais en tout cas, pas de gants et pas de masques. C'est dramatique pour l'environnement.

J'en profite de faire ce cavalier par rapport à ce que tu viens de dire.

Bien, nous étions donc sur la prime. Carine, pardon, excuse-moi.

Mme Carine MICHEL : M. le Maire si vous m'autorisez, je voudrais quand même conclure parce que c'est mon dernier Conseil Municipal en tant qu'élue Ressources humaines, et je voulais quand même dire combien j'avais été fière d'être élue au Personnel, et je n'ai jamais remercié solennellement l'ensemble du personnel mais je tenais à le faire ce soir. Un moment... et de l'accompagnement dont j'ai pu bénéficier de la Direction générale. Je préfère le redire, tout ne s'est pas arrêté, les services ont continué pendant le confinement, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, les services étaient présents.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas cité l'Urbanisme aussi qui avait continué de travailler.

Mme Carine MICHEL : Oui, en télétravail.

M. LE MAIRE : Je crois que pour être clair, c'est que tous les services ont travaillé pour que notre PCA -Plan de Continuité d'Activité- soit effectif. Alors à des niveaux certes différents, mais la machine Mairie, si les locaux étaient fermés, toute l'institution, Mairie et Grand Besançon Métropole ont continué à travailler. Merci Carine.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 9

Télétravail - Evolution des conditions et modalités de mise en œuvre

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Maintenant c'est quelque chose qui passe dans les mœurs, qui est apprécié par un certain nombre et même par beaucoup de personnes.

On ne va peut-être pas lancer un débat sur le télétravail ce soir.

Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 10

Fusion SAIEMB Logement - Grand Besançon Habitat

«**M. LE MAIRE** : Point dont nous avons beaucoup parlé, dont nous reparlerons au Conseil d'agglomération, c'est la fusion des offices d'HLM, la SAIEMB et de Grand Besançon Habitat.

Il y aura un vote ce soir. Il y a un vote à l'Agglomération jeudi. Je crois que c'est samedi que les conseils d'administration... vendredi que les conseils d'administration se réunissent et ensuite nous aurons passé les votes et nous pourrons ainsi faire en sorte que Grand Besançon Habitat et la SAIEMB continuent à se développer. Il y a un très bel outil public qui permettra de réussir quelque chose d'essentiel, à savoir le plan de rénovation urbaine -PNRU- de Planoise.

Sur ce point 10, on a déjà beaucoup travaillé. Certains ont déjà, à de nombreuses reprises, exprimé leur position.

Je vais reprendre un vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Il y avait des abstentions, je crois ? Dix abstentions et les autres sont donc favorables.

Je vous remercie.

S'il y avait des questions, tu pourrais répondre aux questions. Mais s'il n'y a pas de questions à poser, tu peux remercier les personnes.

Mme Danielle POISSENOT : Je voulais vraiment remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la fusion, mes collègues élus notamment puisqu'on a travaillé énormément ensemble dans les Conseils d'administration, je vais les nommer : Catherine, Dominique, Nicolas notamment, Michel OMOURI aussi qui souvent était présent et puis Pascal CURIE bien sûr, mon collègue et néanmoins ami. Et voilà.

Donc on a beaucoup travaillé. On y est arrivé et c'est vrai que c'est avec beaucoup de fierté que je présenterai au Conseil d'Administration cette fusion, vendredi prochain, ce sera en visioconférence après le CA de GBH à 18 heures vendredi. Je vous invite à y participer bien évidemment.

Moi, je n'aurai bien sûr, plus de responsabilité électorale à la suite du 28 juin mais je serai toujours attentive au devenir de cet organisme fusionné qui sera donc une Société d'économie mixte. Merci en tout cas à tout le monde.

M. LE MAIRE : Merci pour ton investissement au niveau de la SAIEMB.

Mme Danielle POISSENOT : J'ai dit les collègues élus, mais c'était aussi les directeurs, les directrices de services notamment de GBM, de la Ville de Besançon et bien sûr de GBH et de la SAIEMB.

M. LE MAIRE : Par souci d'équité, je vais demander à Pascal CURIE s'il veut dire un mot par rapport à ça.

M. Pascal CURIE : Je remercie également, bien sûr, l'ensemble des élus de GBH, il y avait également Danielle POISSENOT qui était là. On a travaillé.

Vous savez qu'à GBH ça a été un petit peu plus compliqué qu'à la SAIEMB surtout avec le personnel pendant un certain moment. Les choses ont évolué, positivement, ça a été très compliqué, vous le savez, il y a un an à peu près. Maintenant, on arrive à peu près à une situation beaucoup plus stable. On a eu un CSE où la fusion a été de nouveau, ce dossier a été abordé. Sur le CSE, il n'y avait qu'un syndicat, certains représentants qui étaient là qui ont voté pour et les autres n'ont pas voté contre puisqu'ils n'étaient pas là, mais je sais qu'ils avaient travaillé la veille sur ce dossier-là. Ça évolue positivement.

On est en train de travailler actuellement, parce que ça, c'est un élément qui est important pour eux aussi, ce sont les accords après la fusion, j'en ai déjà parlé aussi, que l'ensemble des avantages soient identiques pour les deux structures et puis pour l'ensemble du personnel. On est en train de travailler là-dessus avec l'ensemble des syndicats. Ça évolue, sur GBH il y a un CSE qui sera là-dessus cette semaine.

M. LE MAIRE : Merci.

Le vote était fait et vous avez donné les explications».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 11

Subvention d'équipement 2020 - La Rodia - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Les Deux Scènes, Scène nationale de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Il y aura un vote séparé parce que beaucoup sont dans des situations de conflits d'intérêts.

Donc, est-ce qu'il y a des remarques à faire sur un dossier, autrement je mets au vote par vote séparé ? Il n'y a pas de questions.

Concernant la Rodia, est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y a un certain nombre qui ne prennent pas part au vote, comme c'est noté dans le dossier. Des oppositions ? C'est unanimité moins ceux qui sont atteints par les conflits d'intérêts.

Le CDN ? Même vote ? Pas d'abstentions ? Enfin, si, abstention pour conflit d'intérêts... enfin ce n'est pas même pas ça, ce n'est pas abstention, c'est « ne participe pas au vote ». Pas d'oppositions.

Concernant l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté ? Même vote.

ISBA ? Même vote.

Les Deux Scènes ? Même vote.

Merci».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 12

Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2021/2023

«**M. LE MAIRE** : Simplement un petit mot pour le Festival de Musique parce qu'on m'a beaucoup posé la question. Il aura bien lieu cette année encore. Malgré la crise sanitaire, la 73^{ème} Édition se tiendra du 11 au 20 septembre 2020, sous des formats adaptés compte tenu des mesures sanitaires bien évidemment.

Je veux saluer bien sûr au nom de la Ville la détermination des organisateurs du Festival en particulier la Présidente, Myriam GRANDMOTTET ainsi que le directeur, Jean-Michel MATHÉ, qui ont fait preuve de beaucoup de flexibilité, beaucoup d'inventivité pour permettre au Festival d'avoir lieu en 2020, et je les en remercie en votre nom.

Je suis convaincu que le public va répondre largement présent en septembre et saura accompagner ce grand Festival dont nous sommes si fiers, puisqu'il fait la fierté de notre Métropole.

Et puis, c'est aussi un événement majeur pour notre ville donc je suis heureux qu'il puisse avoir lieu presque comme prévu mais en s'adaptant à la situation du moment.

Il concerne d'ailleurs ce soir la Convention cadre 2021/2023 entre la Ville de Besançon et le Festival.

On me pose aussi beaucoup la question concernant la Fête de la musique.

J'ai posé la question ce matin à M. le Préfet, l'arbitrage n'est pas fait au niveau national, je crois que le ministère de la Culture n'a pas encore donné son avis. D'un point de vue général, la Ville de Besançon a annulé les manifestations mais il n'est peut-être pas impossible qu'effectivement qu'il y ait des scènes digitales ou autres. Je sais que le service sous la conduite de Patrick BONTEMPS travaille par rapport à ça dans un lieu fermé, par exemple, comme la Citadelle ou d'autres pour pouvoir, d'une certaine façon avoir de la musique et respecter les règles qui seront en vigueur à ce moment-là.

Voilà où on en est. Pour l'instant, on n'a pas d'information plus précise. On en a sur le 14 juillet, ça a été vu pour tout le monde. Maintenant, là, on ne sait pas. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à cela.

Sur le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Anne VIGNOT : Je voudrais poser une question.

Du coup, c'est une convention qui a demandé un travail d'à peu près 2 ans, je crois, et du coup je voulais savoir à quel moment il y aura un moment où la convention sera signée par l'ensemble des partenaires ou pas ?

M. LE MAIRE : Normalement, il n'y a pas une signature officielle, surtout en ce moment, évitez de faire des signatures officielles parce que c'est très mal vu par les juges... c'est un échange de parapheurs.

Mme Anne VIGNOT : D'accord, parce que je voulais savoir si finalement on restait dans le même périmètre des partenaires sur cette convention-là ?

M. LE MAIRE : Oui, il me semble que dans la déclaration il y a effectivement, dans la convention il y a les partenaires. Tu veux dire un mot Patrick ?

M. Patrick BONTEMPS : C'est vrai qu'au dernier Conseil d'Administration du FIM auquel ne participaient pas les élus de l'Exécutif du Département, les fonctionnaires ne s'étaient pas prononcés puisque les assemblées, ça vaut aussi pour la Région et pour le Département, ne s'étaient pas prononcés sur cette aide. Mais aujourd'hui, comme vous avez pu le voir, les échanges ont eu lieu et il y a bien un engagement de la Ville, du Département et de la Région dans cette convention pour les années à venir.

M. LE MAIRE : La question d'Anne VIGNOT, c'était : est-ce qu'il y aura une signature officielle ?

Honnêtement, je pense que non, parce qu'on est vraiment trop proche des élections. On regardera. De toute façon, tout ce qui est proposé, moi, je fais vérifier par l'avocat. On sait très bien qu'il peut y avoir

des recours, il faut être très vigilant par rapport à ça, sur tout ce qu'on fait, tout ce qu'on écrit, tout ce qui passe sur les réseaux sociaux, tout ce qui passe dans les journaux, municipaux ou pas, être très attentif.

J'ai vu qu'Arielle FANJAS veut dire un mot.

Mme Arielle FANJAS : À ce sujet, compte tenu du délai de délibération de chaque collectivité, il était prévu une signature en septembre au moment du Festival. À voir, si c'est maintenu.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas mais pourquoi pas. À ce moment-là en septembre, cela ne posera plus de problème. Si c'est possible en septembre ! Je pensais qu'il fallait le faire maintenant pour donner de l'argent. Non ? Ce n'est pas obligé.

Mme Arielle FANJAS : Toutes les collectivités n'ont pas encore délibéré. Nous étions les premiers à délibérer parmi les collectivités.

M. LE MAIRE : Les nouveaux élus ne manqueront pas d'inviter le Maire, l'ancien Maire, Maire honoraire à assister à cette signature, j'en suis sûr.

On peut faire comme cela, effectivement.

M. Ludovic FAGAUT : On voyait bien où Mme VIGNOT voulait en venir, la ficelle était un petit peu grosse quand même en s'orientant directement vers le Département.

Pour rassurer un petit peu tout le monde, le Département sera bien présent dans le cadre de cette convention tripartite signée entre la Ville, la Région et également le Département. Il n'y a pas de problématique à cela et ça évitera quelques *fakes news* qui pourront circuler.

M. LE MAIRE : Moi, je n'ai pas vu de grosse ficelle peut-être que je ne vois pas bien.

C'est bien, c'est dit. Comme ça, il y aura une signature au mois de septembre. Ça me va très bien.

Le rapport 12 est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 13

Balades nocturnes 2020 à la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

«**M. LE MAIRE** : Est-ce que ça pose des problèmes ou questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 14

Pass Tourisme régional - Convention avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (BFC Tourisme) et la société OTIPASS

«**M. LE MAIRE** : Est-ce que Thierry MORTON est encore là où est-il parti à Intermarché Planoise ?

Est-ce que cela pose un certain nombre de questions auxquelles je pourrais répondre ?

Monsieur MOUGIN. Comme vous avez changé de place, je ne vous voyais plus.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous, veuillez excuser mon retard.

Je voulais parler du Pass Tourisme, ce qui m'embête un petit peu, je suis étonné que le tarif adulte soit appliqué aux 16-18 ans. Est-ce que c'est une réelle incitation à la visite, je ne sais pas ? Je pense que le fait d'interdire ou de mettre un gros prix aux 16-18 ans, ça peut freiner. Je voterai pour évidemment mais je suis étonné.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est la Commission qui a décidé de cela.

M. Philippe MOUGIN : C'est étonnant, on ne se facilite pas la vie, en plus.

M. LE MAIRE : Écoutez, par rapport à la Ville, on sait que le tourisme va être difficile cette année, donc ce Pass Tourisme est à mon avis une bonne chose. On veut inciter aussi au tourisme de proximité en Bourgogne/Franche-Comté. On va mettre dans le circuit la Citadelle, les Musées du centre, la maison Victor Hugo. Et vous savez, il ne vous a pas échappé que j'ai proposé à la municipalité, qui l'a accepté, que les Musées du centre soient gratuits pendant la période de juillet et août. J'ai demandé aussi qu'il y ait une campagne de communication importante qui soit faite en Bourgogne/Franche-Comté, les gens de la com sont là ce soir, ils vont le réentendre, je leur ai déjà dit, sur le style « à Besançon les Musées sont gratuits pendant juillet et août » et je crois que ça va effectivement dans le sens de ce que vous dites, de permettre l'accès à la culture, aux Musées de façon gratuite.

Après sur le tarif, on ne peut pas remettre en cause un tarif qui a été voté par la Commission.

Quelqu'un veut intervenir sur le tarif, ça a été vu en Commission, ça, j'imagine, Madame la directrice générale ?

Mme Arielle FANJAS : Les tarifs ont été travaillés par la Région puisque c'est un Pass régional et donc on s'aligne sur ce qui a été décidé par la Région.

M. LE MAIRE : D'accord. C'est une réponse. OK. Très bien.

Oppositions ? Abstentions ? Le Pass Tourisme est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 15

Programme de travaux 2020

«**M. LE MAIRE** : Nous avons effectivement, normalement une CAO a eu lieu, ces travaux sont décidés généralement après le vote du budget mais là le vote du budget arrivant trop tard, plus tard, aux alentours du 30 juillet comme je l'ai dit, pour ne pas pénaliser les entreprises et faire en sorte que les travaux soient engagés très rapidement, on le passe ce soir. Pour cette année l'ordre aura été inversé.

Ça va permettre de donner du travail justement aux entreprises bisontines qui en ont besoin. C'est un montant de travaux très important.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je voudrais en profiter pour parler des difficultés de la mise en œuvre de l'école, avec le confinement. Ça pose des problèmes un petit peu partout. Je sais que vous aviez beaucoup de prudence, qu'on a pu comprendre tant sur la responsabilité mais les choses ont été à mon avis éclaircies vis-à-vis de cela. On sent et on l'a entendu, le Professeur DELFRAISSY intervient sur le contexte sanitaire en expliquant que les enfants ne seraient pas contagieux, que ça serait en tout cas plus simple.

Alors moi, je m'interroge par rapport à cela parce qu'on a véritablement besoin d'une reprise, ce n'est pas une rentrée. Je crois qu'on peut passer d'une insécurité sanitaire à une insécurité aussi pédagogique et peut-être aussi sociale et humaine. Il y a beaucoup d'enfants qui sont restés chez eux, avec des difficultés qu'on peut comprendre, avec une inquiétude des parents et pour certains, un moment donné, il y a des difficultés psychologiques qui peuvent se mettre en place.

Et puis, je voudrais aussi insister sur la reprise des activités professionnelles. On demande aux parents de reprendre leur travail, or à ce jour, on sait que même si 80 % des écoles sont ouvertes, en moyenne nationale, c'est 22 % des enfants qui retournent à l'école.

Pour reprendre son travail, c'est difficile de le faire si les enfants sont à la maison, c'est un casse-tête terrible pour les uns et les autres, c'est vraiment très difficile, on le voit et on l'entend. Je crois savoir que l'école d'Arènes est en grande difficulté par rapport à ça, en tout cas les parents de l'école d'Arènes sont en grande difficulté. J'ai cru comprendre qu'il y avait une lettre qui a été faite ou émise par le Préfet à votre encontre de manière assez ferme pour faire en sorte qu'il y ait une ouverture peut-être plus grande mais vous êtes responsable, je peux comprendre certaines choses, mais à un moment donné je crois qu'il y a une vraie réflexion par rapport à cela.

Pourquoi je vous dis cela ? C'est simplement parce qu'il y a cette opération 2S2C -Sport Santé Culture Civisme- avec une attention particulière que je voudrais faire vis-à-vis de cela, c'est que je ne veux pas qu'à un moment donné, à l'école, il y ait d'autres personnes que des enseignants qui ont fait une formation très importante, très forte et très longue puissent un moment donné investir le champ de l'école comme cela l'a été. Et on s'interroge, nous, à ce jour au Sénat, en se disant est-ce que ce n'est pas une manière de reproduire l'école à la demande, l'école le matin, le sport et la culture l'après-midi ? Donc faisons attention à ça. Je ne veux pas dire que les intervenants extérieurs ne sont pas de qualité mais je veux dire simplement que le moment de l'enseignement, en tout cas le moment où l'enfant apprend doit être effectué par des personnes qui ont fait des études par rapport à cela. Je crois que c'est important parce que ça peut être aussi... et on l'a vu il y a quelques années, une dérive d'ailleurs c'était dans les années 75, les SAS ou les CAS où on voulait faire rentrer justement des intervenants extérieurs et on démantelait, ça fera plaisir à Christophe LIME, un service public de l'Éducation qui est admirable, qui a su, non seulement se rénover, s'adapter mais réagir de manière très forte vis-à-vis de cela.

Donc c'est quand même aussi quelque part les 2S2C, quelque chose d'intéressant parce que ça peut permettre à des enfants qui sont pendant le temps de l'école, qui ne sont pas scolarisés de pouvoir être un moment donné pris en charge. Il faut être vigilant par rapport à cela. Il y a une aide de l'État, on l'entend, à mon avis elle n'est pas suffisante. Il faut que l'État abonde de manière plus conséquente vis-à-vis de cela mais je crois que c'est une perspective intéressante parce qu'il faut absolument que cette reprise soit là.

Et puis c'est aussi, un moment donné, une réflexion forte sur la rentrée de septembre, parce qu'on sait que l'enseignement ne sera plus identique, on travaillera sur le présentiel, sur le distanciel, le numérique va changer les modes de travail. Le numérique a d'ailleurs changé, on l'a vu que même chez les enfants du primaire, les écoles maternelles ils arrivaient à travailler avec du numérique de manière très conséquente. Ça pose d'autres questions sur lesquelles je pense que mon collègue et ami Ludovic FAGAUT vous parlera, en tout cas, vous incitera vis-à-vis de cela.

Et enfin, la question des vacances apprenantes, est-ce que vous avez déjà anticipé mais j'en suis persuadé que les services de la Mairie en tout cas ont réfléchi vis-à-vis de cela, parce que c'est aussi un moment fort pour pouvoir, peut-être pas rattraper le retard mais en tout cas combler, apporter, compenser un manque pédagogique même si les enfants qui étaient en position distancielle ont travaillé de manière très forte, parce qu'il y a eu un effort très important, très sérieux et très fidèle vis-à-vis des uns et des autres.

Je vous interroge, en gros ce sont deux questions : pourquoi est-ce qu'on n'essaie pas de reprendre un peu plus vite plus fort, dès l'instant où on attend le protocole sanitaire, mais on l'a entendu vis-à-vis de cela donc essayons d'aller un peu plus vite, sur cette reprise.

Les 2S2C, je crois que c'est un moyen fort pour pouvoir un moment donné combler cela.

Et enfin, les vacances apprenantes, c'est une troisième question.

M. LE MAIRE : Je vais vous rappeler, vous redire en tout cas un certain nombre de choses, je ne vais pas remonter au 18 mai.

Simplement, rappeler quand même, que d'ailleurs les protocoles ce n'est pas uniquement la Ville, c'est la Ville et l'Éducation nationale et qu'on a toujours suivi les prescriptions nationales. On peut dire peut-être avec trop de précautions mais vous savez, dans ce domaine-là, aujourd'hui le niveau de connaissance est différent de celui qu'on avait au mois de mai par exemple. Au mois de mai puis au mois de juin, on a accueilli les niveaux des Grandes sections maternelles, les Cours Préparatoires et les CM2 ainsi que les enfants des enseignants bien sûr, pour que les parents puissent reprendre le travail, il fallait que les enfants soient à l'école, des personnels soignants et des personnels de la Ville.

Le 8 juin, aujourd'hui, les trois mêmes niveaux ont été accueillis. Les Grandes sections des maternelles, les CP, les CM2 avec la perspective de tendre le plus possible... il y a 3 200 enfants.

Je veux rappeler que le 18 mai, il y avait 1 200 enfants dans les écoles, aujourd'hui il y en a 3 200. Il y a donc depuis 2 000 enfants de plus qui ont été accueillis, c'est quand même très important.

Il y a une grande mobilisation des enseignants, de nos personnels. Et moi, je veux rendre hommage aussi, aux enseignants, personnel de l'Éducation nationale, je veux rendre hommage aussi à notre personnel municipal qui a vraiment fait le maximum et aussi à l'adjoint qui s'est beaucoup investi dans ce domaine.

Alors 3 200 élèves ont été accueillis aujourd'hui, ce qui n'est pas 20 % mais c'est 40 %, des enfants aujourd'hui qui sont accueillis ; 40 % des enfants de Besançon. S'il y a 3 200 sur 9 000, vous calculez, c'est aux alentours de 40 % qui sont donc accueillis. Un tiers des élèves fréquente l'école tous les jours et deux tiers fréquente trois jours par semaine ou une semaine sur deux. Tout cela dépend effectivement de la capacité d'accueil des écoles, des enfants qui sont entrés dans les écoles et c'est très variable d'une école à l'autre.

Donc, par rapport à tout cela, bien sûr que j'entends ce que vous dites et sur le fond je ne peux être que d'accord. À partir du moment où le protocole sanitaire n'est pas desserré, les locaux, il faudrait les multiplier par deux ou peut-être par trois.

Les personnels enseignants puisque vous dites qu'il faut qu'il n'y ait que des enseignants, en plus, on peut être d'accord là-dessus, il faudrait qu'il y en ait beaucoup plus et nos ATSEM aussi. C'est très compliqué.

Moi, ce pourquoi, je le dis, je suis inquiet pas pour moi mais pour celles et ceux qui me succéderont, je suis inquiet pour la rentrée de septembre. Parce que c'est là que va se poser le vrai problème. On va arriver à joindre les deux bouts. Il est important aussi, beaucoup de parents me l'ont dit, des enseignants me l'ont dit, des associations de parents d'élèves me l'ont dit, il faut absolument que les enfants retournent à l'école, même si ce n'est pas pour faire la classe, il faut qu'ils finissent leur année scolaire, il faut finir l'année scolaire, il faut qu'ils voient les copains et copines qu'ils n'ont pas vus depuis deux ou trois mois. Il faut qu'ils finissent et qu'ils partent en vacances mais pas comme ça sur une rupture brute. Il faut qu'ils reviennent d'une façon ou d'une autre.

La seule solution que je vois, Monsieur le sénateur et vous pouvez intervenir à ce niveau-là ainsi qu'Éric ALAUZET au niveau de l'Assemblée Nationale, si on veut accueillir tout le monde, il faut absolument, je ne sais pas si c'est possible, mais il faut absolument desserrer le protocole sanitaire, faire en sorte que l'on puisse accueillir plus de monde dans les écoles qu'aujourd'hui, faute de quoi, d'un point de vue même technique, il n'y a pas de solution. Je ne vois pas de solution. Quand vous avez des classes qui sont à 24, 25 voire 27 ou 28 et il faut en mettre 12 ce n'est pas possible. C'est une équation qui est impossible à régler.

Je l'ai demandé déjà à un niveau assez élevé, je suis intervenu pour qu'on puisse modifier ce protocole. Ce n'est pas encore fait. Il y a une même demande des associations d'élus, France urbaine fait la même chose. J'imagine l'Association des Maires de France aussi – ADCF aussi.

J'ai même constaté que le professeur DELFRAISSY qui est le Président du Conseil scientifique du gouvernement allait dans ce sens maintenant, il va dans ce sens pour faire en sorte que, nous, on puisse desserrer le cercle.

Aujourd'hui c'est une véritable rentrée scolaire. Je veux d'ailleurs signaler que les enseignants comme nos personnels en sont à leur quatrième rentrée scolaire. Il y a eu la rentrée scolaire du mois de septembre, il y a eu celle du 18 mai, du 2 juin et du 8 juin. Ils ont déjà fait quatre rentrées scolaires cette année.

C'est des reprises, enfin, cela dit, le recteur appelle ça comme il veut. Moi, je sais, par exemple, qu'à chaque fois, ce n'est peut-être que des reprises mais il faut tout revoir le protocole. Il faut tout refaire. C'est plus que des reprises. Après ça, c'est un problème de langage. Il faut tout refaire.

Il y a là aussi une mobilisation très forte des enseignants et je l'ai saluée et de nos personnels.

Pour l'instant, on a continué à élargir ce public puisque la semaine du 2 au 8 juin, la semaine passée, on a contacté toutes les familles, on a réorganisé les accueils en les reprenant comme vous dites. On a revu les protocoles sanitaires en fonction des nouvelles données que nous avons et nous avons informé les parents délégués et les conseils d'école. La complexité de l'organisation, la mobilisation forte des acteurs et la lourdeur des protocoles rend illusoire toute autre modification.

Ce qu'il faut dire aussi c'est qu'il y a eu un effort particulier qui a été fait sur les écoles concernant les élèves qui étaient en difficulté.

Nous avons accueilli en priorité, vous savez, les personnels prioritaires, les soignants, les non-soignants, personnels municipaux, préfectoraux, la police, enfin tous ceux qui étaient prioritaires, les pompiers mais ensuite il y a une action qui est très, très forte qui a été faite sur les QPV -Quartiers de la Politique de la Ville- puisque la faible fréquentation du début a été compensée désormais. Elle est passée en deux semaines de 15 à 30 % sur Planoise. Ce qui est important, c'est-à-dire que dans les quartiers où il y avait peu d'enfants, effectivement, et c'est important, tout le monde est d'accord là-dessus pour dire qu'il faut que nous atteignons l'objectif de 50 % en élémentaire ces jours-ci. C'est vraiment un problème. Il n'y aura donc pas de refus d'élèves qui auront été désignés par les enseignants. Voilà ce que je voulais vous dire.

Bien sûr, tout ça est compliqué mais vraiment on fait le maximum pour respecter les règles et accueillir tous les enfants qui en ont besoin. Voilà ce que je pouvais dire à cet instant.

M. Eric ALAUZET : Je voulais faire deux remarques avant de faire quelques appréciations. Je sais la difficulté qui est la vôtre parce qu'à la fin, même si vous ne décidez pas seul, la responsabilité est sur vous et ça me fait penser toutes proportions gardées à des propos que le Premier ministre a souvent dans la période depuis quelques mois en disant : *«J'ai souvent à faire face à deux mauvaises décisions»*. C'était un peu : je confine, j'affaiblis l'économie, je relance l'économie, je risque de relancer... et toutes proportions gardées, vous êtes dans la même situation et ce n'est pas simple.

La deuxième, c'est que la connaissance et l'appréciation des uns et des autres ont extrêmement changé pendant ces derniers mois.

Je vous rappelle quand même qu'il y a, à peu près un mois, il y a des gens qui étaient farouchement opposés.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Eric ALAUZET : Et peut-être même ici qui étaient farouchement opposés à la reprise et aujourd'hui certains disent : *«Il faut absolument que tout le monde rentre»*. Il faut garder de la mesure.

Tout ça, fait que... oui, on a trop confiné, on n'a pas assez confiné, on ne déconfiner pas assez vite, on déconfiner trop vite, on y perd un peu son latin par moments.

Ce qu'il faut dire quand même, c'est que d'un point de vue sanitaire, ça se passe beaucoup mieux que ce qu'on craignait. En tout cas...

M. LE MAIRE : Pour l'instant.

M. Eric ALAUZET : ... le tarissement de l'épidémie est plus rapide que ce qu'on avait imaginé donc ça va mieux que prévu et on le voit sur différents secteurs, pas que pour les écoles, les assouplissements se multiplient et sont plus rapides que prévu.

On a vu comment dans la restauration, par exemple, on est passé des 4 m² au mètre de distance. etc., etc. On va probablement voir, en tout cas jusqu'à l'automne une amélioration, je dis probablement, je laisse un conditionnel, une amélioration qui va permettre et qui laisse envisager un assouplissement des protocoles et ce n'est pas que pour nous, je discutais avec le directeur de Bellevaux, qui me dit : *«Je ne sais pas comment je vais faire cet été, s'il y a une canicule, je ne peux pas mettre deux ventilateurs dans une chambre où il y a deux personnes, ça va être une catastrophe !»*. S'ils n'assouplissent pas non plus les protocoles dans les différents endroits, y compris à l'hôpital, on va avoir des problèmes partout.

Donc, il se trouve que la période est favorable. C'est vrai qu'on verra à l'automne, pour peu qu'il y ait quelques nez qui coulent, ça va être la panique et tout le monde va dire : *«Est-ce que c'est l'épidémie qui revient»* et il faudra qu'on prenne des précautions et qu'on remette les masques, même si ce n'est pas le COVID qui revient à ce moment-là.

Mais en tout cas, là, pour le mois qui vient, je pense qu'on peut être relativement optimiste.

Ça s'est bien passé dans les écoles, je crois, ici, depuis qu'on a fait la rentrée progressive.

On a dit «progressif», je pense qu'il faudrait rajouter aussi «évolutif». Progressif c'est-à-dire qu'on a un plan qu'on déroule et puis on monte en puissance. Évolutif, ça veut dire qu'on change éventuellement le plan.

M. LE MAIRE : C'est ce qui a été fait.

M. Eric ALAUZET : Je pense qu'on peut, justement puisque la situation s'améliore plus vite que prévu, on peut évoluer dans notre plan, et je pense mais vous l'avez dit, j'insiste du coup là-dessus, c'est important que tous les enfants même si c'est de façon ponctuelle, même si c'est épisodique que tous les enfants puissent renouer avec l'école. Je sais que ce n'est pas simple mais c'est vraiment très, très important.

J'avais émis le doute quand on s'était vu ici la dernière fois, en disant on a fait ça, souvenez-vous, le déconfinement pour les écoles, on l'a fait principalement pour les élèves en difficulté. Et j'avais émis le doute en disant : *«On le fait pour eux mais si ça se trouve c'est eux qui ne vont pas venir à l'école»*. Effectivement ça a été le cas puisqu'il a fallu aller les chercher et il faut encore achever le travail pour aller chercher les plus en difficulté.

Dès lors qu'on aura une reprise plus générale, ça ne veut pas dire que tout le monde y va en même temps, plus générale, le message est beaucoup plus clair pour toutes les familles que tous les enfants vont être amenés à aller à l'école, pas forcément tous les jours mais en tout cas, ils sont amenés à être rescolarisés d'ici la fin de l'été donc ça me paraît extrêmement important.

Un mot sur les familles. On sait qu'il y a des doutes sur la crise sanitaire mais malheureusement il n'y a pas beaucoup de doute sur la crise économique à venir et qu'il va falloir faire feu de tout bois pour la limiter. On parle d'un million de chômeurs d'ici un an, ça fait à peu près 5 % de perte d'emploi, on espère qu'on va limiter tout ça. On aura tous notre part à prendre aux différentes échelles, mais pour limiter les dégâts, il faut aussi que les parents, les adultes puissent reprendre les activités dans les meilleures conditions...

M. LE MAIRE : On est tous d'accord là-dessus.

M. Eric ALAUZET : ... que les enfants puissent être accueillis. Donc, c'est extrêmement important aussi pour éviter... enfin, limiter la grave crise économique qui est devant nous que les familles puissent...

Je suis assez optimiste sur le fait que le protocole puisse se desserrer et que ça nous facilite la tâche mais qu'on puisse d'ores et déjà donner le message, mais comme vous l'avez fait Monsieur le Maire, que tous les enfants soient amenés à revenir à l'école avant l'été.

M. LE MAIRE : Moi, que les choses soient très claires, moi, je souhaite, notre volonté, ma volonté, c'est que tous les enfants, je l'affirme, tous les enfants puissent retourner à l'école, déjà, avant les grandes vacances et aussi bien sûr à la rentrée.

Ensuite, je le redis, c'était essentiel -c'est pour ça qu'il faut que chacun à son niveau, moi, je l'ai fait à mon niveau avec les personnes que je connais qui sont en charge de ce dossier au niveau national, vous l'avez fait, les parlementaires aussi je n'en doute pas, vous devez le faire- il faut absolument revoir le protocole sanitaire pour faire qu'en sorte qu'il y ait moins... qu'on accepte plus de monde dans les écoles, faute de quoi je ne pourrai pas, on n'a pas de solutions miracles ou alors il faudra effectivement que ce soit un jour sur deux, tout le monde aille avec le même protocole c'est un jour sur deux ou une semaine sur deux mais ce n'est pas une solution qui est non plus satisfaisante.

Je pense qu'on est déjà passé en moins d'un mois, oui, 18 mai, ça fait trois semaines, on a 2 000 enfants qui viennent dans nos écoles, l'objectif c'est qu'avant les vacances tout le monde puisse retourner à l'école, mais j'insiste au niveau de nos parlementaires, les deux qui sont présents ici, c'est de dire, attention il faut effectivement que ce protocole soit desserré, faute de quoi, alors je l'ai dit et répété et tout le monde est d'accord là-dessus, ça ne tiendra pas. Ça ne tiendra pas.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, par rapport à ce dossier-là, effectivement, dans un premier temps on avait annoncé la progressivité. On y est et vous y êtes, c'est-à-dire dans cette progressivité, vous l'avez annoncée par les chiffres avec aujourd'hui quasiment 40 % des élèves qui sont présents et deux tiers suivant la répartition hebdomadaire que vous avez fixée.

Et moi, je souscris sur un point, c'est qu'il y a un principe de réalité et je peux en parler en connaissance de cause. Aujourd'hui, ce principe de réalité, il est tenu exclusivement à ce protocole sanitaire. C'est exclusivement ça qui aujourd'hui vous guide, me guide moi, en tant que chef d'établissement et ma foi, si demain le gouvernement ne détend pas un petit peu cette pression autour du protocole sanitaire, inévitablement que vous ne pourrez pas et nous ne pourrons pas agrandir notre capacité d'accueil pour les élèves et c'est un vrai souci. Même si on l'avait dit la dernière fois, on l'avait appelé de nouveau et c'est une nécessité que nos enfants retrouvent le chemin de l'école avant la fin de l'année scolaire, qu'ils puissent aussi retrouver leurs camarades et retrouver un sens vraiment aux enseignements.

Le deuxième point que je voulais aborder, vous avez parlé de la rentrée de septembre. Je voudrais que vous puissiez nous donner quelques éléments sur la rentrée de septembre, parce qu'on est quasiment à fin juin, est-ce que vous avez des éléments à nous donner sur cette rentrée de septembre qui sont quand même assez importants notamment aussi en termes de périscolaire, en termes de cantine notamment.

Et puis, est-ce que vous avez des éléments à nous annoncer sur le numérique ? Parce qu'on voit qu'aujourd'hui l'enseignement à distance va certainement prendre sa place, peut-être dès la rentrée, pour l'instant ça reste quand même un point d'interrogation. On a vu qu'il y avait eu des difficultés en matière numérique pour certaines familles, en matière de connexion, en matière d'outil, est-ce que vous avez des éléments là-dessus parce que je pense qu'il faudrait qu'on ait un plan très fort en matière de numérique éducatif à porter et à développer sur le territoire bisontin et aussi en matière de lien avec les opérateurs pour favoriser les connexions. Beaucoup de familles nous ont fait remonter parfois leurs problématiques de connexion sur le territoire.

M. LE MAIRE : Par exemple, dans votre collège, qu'est-ce qui remonte, qu'est-ce qui remonte chez vous du terrain ?

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à quoi ?

M. LE MAIRE : Pour la rentrée.

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à la rentrée, pour l'instant si vous voulez c'est un vrai point d'interrogation. Parce que, aujourd'hui, on est exclusivement sur le volet sanitaire qui nous guide. Si l'étau ne se desserre pas sur le volet sanitaire, on n'y arrivera pas. Par contre, sur le volet numérique, le plan engagé par le Département dans le cadre de chariots tablettes installés par niveau de classe, c'était sur le niveau cinquième dans le cadre de la loi PEILLON, ça a facilité la tâche. Aujourd'hui le Département, par exemple, a sorti, je crois au bas mot, je le dis de tête, c'est 1 300 ou 1 400 tablettes en prêt pour les collégiens qui en avaient besoin. Ce qui n'était pas forcément le cas ici sur le territoire bisontin et avec une problématique de connexion. Là, on avait les usages d'un côté mais aussi les infrastructures de l'autre.

Il y a un grand plan je pense numérique à revoir et à porter et en tout cas nous, nous en porterons la maîtrise si nécessaire.

Et puis, une dernière question aussi à vous poser, toute simple : les élections se tenant le 28 juin, comment vous envisagez la désinfection des écoles pour que l'ensemble de nos structures soient... comment vous avez prévu, pour le 29, ça me paraît complexe, c'est une question toute simple mais qui nous interpelle.

M. Christophe LIME : Sur ce sujet-là, je pense qu'il doit y avoir un certain consensus entre nous. À l'initiative du Maire, toutes les décisions ont été prises avec l'ensemble de la Majorité et l'ensemble de l'Opposition. Tout ce qu'on a mis en œuvre, il y a eu un certain nombre de discussions sur le fait d'arriver à ce qu'on a mis en œuvre. Toujours un peu surpris qu'on découvre un certain nombre de choses et qu'on nous annonce un certain nombre de solutions qui seraient miraculeuses du jour au lendemain.

Ce qu'a dit tout à l'heure le Maire, et moi je partage totalement, c'est-à-dire qu'on a un certain nombre d'annonces gouvernementales et qui nous posent y compris des difficultés sur la gestion au quotidien. J'étais comme beaucoup de nos collègues, on est attaché à une école, je suis en lien avec la directrice et tout à l'heure le Maire l'a dit, c'est extrêmement compliqué parce que toutes les semaines il faut qu'ils revoient systématiquement comment ils organisent l'ensemble de leurs classes, et y compris d'annoncer qu'on va pouvoir accueillir l'intégralité des enfants d'ici la fin de l'année scolaire sans modifier le protocole, ça veut dire que les enfants qu'on accueille aujourd'hui, il faut les renvoyer.

M. LE MAIRE : Ou une semaine sur deux.

M. Christophe LIME : C'est simple. Ça veut dire que des enfants et des parents qui ont pris des dispositions pour pouvoir travailler sur un certain nombre d'éléments, si vous considérez et ça a été donné le chiffre, 40 %, ça veut dire que si vous voulez passer à 100 %, ça veut dire que ces 40 %, une semaine sur deux ou un jour sur deux... on ne va pas imaginer des demi-journées, ne sont plus à l'école. Ça veut dire que quelque part, tant qu'on n'annoncera pas et quand on nous dit il faut accueillir l'intégralité des enfants mais il ne faut pas dépasser 15 par classe, il ne faut pas dépasser... il ne faut pas descendre en dessous des 4 m², sur un certain nombre de choses, moi, je suis une école, elle est relativement simple, c'est l'école des Tilleroyes, avec le protocole c'est 30 enfants accueillis sur 230. Voilà ! On applique strictement... donc si vous voulez accueillir tout le monde vous faites $6 \times 4 = 24$, c'est une fois sur six semaines. Ça veut dire que quand on est confronté à la réalité sur un certain nombre de choses et je pense que les services, ça doit être une vraie pagaille avec un certain nombre de choses où il faut remettre en cause l'ensemble des éléments, je pense que c'est quand même compliqué.

La progressivité, alors on peut appeler ça reprise sur un certain nombre de choses, je pense qu'on a eu de la prudence au départ et on a bien fait de l'avoir. Après, on a fait comme l'a dit le Maire, les prioritaires pour pouvoir se donner de la souplesse au niveau des enseignants, se donner de la souplesse au niveau de nos personnels sur un certain nombre de choses et je rappelle que ça n'a pas été si simple que ça avec nos personnels parce qu'il y a eu aussi des tensions sur un certain nombre d'éléments. Il y a eu d'autres prioritaires sur un certain nombre d'éléments. Maintenant on continue à évoluer mais ça serait bien d'éviter une espèce de surenchère sur un certain nombre de points de faire croire des choses aux parents qui sont intenable. Je pense que c'est ça le pire qu'on peut avoir aujourd'hui, c'est de donner un certain nombre d'informations aux parents qu'on ne pourrait pas tenir. Parce que derrière, on est tous d'accord que l'éducation des enfants est quelque chose d'extrêmement conséquent.

Je termine parce que je pense qu'il faut qu'on pousse au maximum d'ici la fin du mois de juin pour répondre à l'interrogation de M. FAGAUT, comment on va faire à partir du mois de septembre. Moi, je pense que d'ici la fin du mois de juin, il faut qu'on connaisse, en fonction des protocoles, le nombre d'enfants qu'on peut accueillir sur chaque école, parce que ça sera aussi différent en fonction des écoles, vous le savez bien, en fonction des configurations sur un certain nombre de points. Et que si le protocole ne change pas d'ici le mois de septembre, il faudra trouver 100, 200 ou 300 classes supplémentaires, donc espaces supplémentaires, enseignants supplémentaires et accompagnements supplémentaires. Ça va être un peu compliqué.

Et puis je termine simplement, parce que moi j'ai quand même quelques inquiétudes, ce n'est pas obligatoirement notre conséquence, ce qui est en train de se passer au titre de l'enseignement supérieur, je ne voudrais pas que cette crise amène à ce qu'on arrive à terme à avoir de l'enseignement que, je dirais, plus présent, que digital sur un certain nombre de choses, dont certains rêvent depuis un certain nombre d'années. Ma grande inquiétude sur l'enseignement supérieur, c'est ça et il ne faudrait pas qu'on se serve de la crise pour pouvoir organiser autrement l'ensemble de nos enseignements supérieurs.

M. LE MAIRE : Je veux quand même préciser une chose par rapport à ce que tu as dit, je n'ai pas de difficulté avec les annonces du gouvernement. Je le dis quand même.

Simplement, je fais remonter un certain nombre de choses parce que, effectivement... et les choses changent. Vous savez, c'est facile quand on refait la guerre 20 ans après. On dit : «*Il aurait fallu*». Aujourd'hui effectivement, on voit que les choses se déroulent plutôt bien. Rappelez-vous, ça a été dit d'ailleurs tout à l'heure par je ne sais plus par qui mais ça a été dit, rappelez-vous, il y a quelque temps, tout au début de la crise nous étions très, très inquiets, très, très inquiets par rapport à tout ça.

Moi, j'ai toujours dit que je voulais faire en sorte de préserver au maximum la santé, c'était le rôle du Maire aussi de protéger la santé des enfants, des enseignants, de nos personnels.

Maintenant les choses changent. Moi, je pense pour être très clair, à partir du moment où le professeur DELFRAISSY est en train d'évoluer, très clairement et puis je pense qu'au niveau du gouvernement, entre autres Jean-Michel BLANQUER est un garçon suffisamment intelligent pour penser qu'on ne va pas pouvoir résoudre... ce n'est pas comme la multiplication des pains là c'est la multiplication des places dans les classes, ce n'est pas possible. Je pense qu'effectivement, on va desserrer le protocole sanitaire et qu'on va pouvoir trouver des solutions. Il n'y a pas d'autres solutions que ça. Je ne vois pas comment.

C'est une équation très difficile à résoudre, pratiquement elle est insoluble, si on ne règle pas ce problème du protocole sanitaire, si on n'autorise pas à aller... à avoir plus d'enfants dans une salle de classe.

Et donc moi, vraiment, je sais que l'un et l'autre vous défendrez cela au plus haut niveau pour faire en sorte que nous puissions aller dans cette direction-là.

Mme Claudine CAULET : Je voudrais apporter quelques précisions sur la restauration scolaire.

Le travail qu'on avait prévu avant le confinement a pu se poursuivre au sein du service. Deux restaurants vont pouvoir basculer en liaison froide, le marché d'achat de repas froids est tout à fait prêt, il va sortir la semaine prochaine. Il a été difficile à construire parce qu'il fallait assurer à la fois un niveau de qualité à peu près comparable à ce que nous, on propose qui est d'excellente qualité mais en même temps il ne faut pas que le marché soit infructueux sinon ça ne va pas coller.

On est en train d'acheter le matériel pour équiper les offices en liaison froide et pas plus tard que demain, il y a un rendez-vous avec les services vétérinaires parce qu'il va falloir mettre en place un plan de maîtrise sanitaire et former les agents à la liaison froide.

C'est en cours, on espère que les travaux dans les deux restaurants pourront avoir lieu au cours de l'été après la sortie des enfants et avant la rentrée de septembre et que les entreprises seront suffisamment disponibles et réactives pour pouvoir les mettre en œuvre.

M. LE MAIRE : Tu as raison de le rappeler parce que je rappelle qu'au début il y avait des problèmes, c'était des repas et que certains avaient même proposé des sandwiches.

Mme Claudine CAULET : Oui, on va essayer d'éviter.

M. LE MAIRE : On avait proposé ça et on a dit non, et on a dit mais c'est impossible de faire la liaison chaude, eh bien, impossible n'était pas vrai puisque vous y êtes arrivés.

Mme Claudine CAULET : On va faire du froid, du froid réchauffé.

M. LE MAIRE : Et là, on peut aussi féliciter le personnel du restaurant scolaire, ce n'est pas une cantine, de notre restauration scolaire d'avoir fait en sorte que les enfants, malgré les difficultés que ça posait, malgré les problèmes pour prendre les repas avec des gamins et des petits gamins, tout ça s'est bien passé, il n'y a pas eu effectivement d'incidents et là encore c'est un exemple qui montre que nous sommes parfaitement compétents et équipés pour tout cela.

Qui est-ce qui avait demandé la parole encore, je crois Jacques GROSPERRIN, Dominique SCHAUSS et Laurent CROIZIER, Carine MICHEL.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, j'entends vos propos et vous avez raison de dire que la vérité d'hier ce n'est pas celle d'aujourd'hui ni celle de demain et qu'il faut être prudent par rapport à cela et qu'il est plus facile de confiner que déconfiner, ça c'est clair.

J'entends les propos de Christophe LIME qui nous dit qu'il y avait consensus. Oui, il y avait consensus et on est ferme par rapport à cela. Et je crois qu'on a fait le bon choix.

Simplement la question n'est pas tout à fait-là. La question c'est qu'il y a une possibilité avec ce dispositif 2S2C de prendre des enfants pendant le temps scolaire qui ne seraient pas de toute manière dans les

lieux scolaires ; c'est ça, ce dispositif. Ce dispositif, il a été signé à ce jour, vous vous rendez compte je ne défends pas le gouvernement, je défends un dispositif qui me paraît intéressant parce qu'on en aura certainement besoin en septembre.

C'est quoi ? Ça veut dire qu'un moment donné ce sont des enfants qui sont pris en charge par des enseignants, et moi, j'insiste il faut que ce soient des enseignants, il y a une réflexion... il n'y a pas une réflexion, il y a des échanges de service qui se font entre les collèges et les écoles, les profs des collèges qui viennent travailler à l'école, qui viennent ou en dehors de l'école, qui les prennent dans la forêt, dans des lieux publics etc. aérés, dans des musées, en distanciel, etc. Donc, c'est une possibilité d'avoir et de permettre à des parents de mettre leurs enfants à l'école sans qu'ils rentrent dans le milieu scolaire, en tout cas. Parce que si ce n'est qu'un problème de locaux, vous avez raison, on ne peut pas les étendre, on ne pourra pas étendre les locaux. On ne pourra pas, si on ne desserre pas ce confinement en tout cas, ce protocole scolaire, on va passer de 15 à 18, à 19 ? On ne pourra pas, on sait comme elles sont tellement chargées les classes. Donc c'est un dispositif qui vous est mis à disposition. Il y a des villes comme Le Havre, il y a des villes comme Avignon, il y a des villes comme Marseille etc. qui le font, au niveau plus proche de chez nous, Lons-le-Saunier est rentrée dans ce dispositif 2S2C ; Belfort le fait également. Donc ça permet à prendre plus d'enfants sans les faire rentrer dans un milieu de l'école qui à un moment donné et tu as raison Christophe, on ne pourra, de toute manière, étendre les murs mais ça permet un moment donné de pouvoir les prendre en charge.

Moi, simplement, ce que je voulais dire, il ne faut pas s'en priver de ce dispositif, il est là. Après, il faut que l'État s'engage aussi. Il faut que l'État nous dise : Oui, moi, je suis d'accord, vous vous engagez là-dessus, il faut qu'il y ait un donnant-donnant, c'est-à-dire il faut le lancer et dire, voilà, les heures supplémentaires, il faudra les payer, les profs du secondaire qui vont travailler à l'école, il faudra les payer, les espaces qu'on va utiliser, les musées, il faudra peut-être payer les entrées. Et c'est ça qui est intéressant.

Et enfin pour terminer, pour ne pas être trop long, tu as raison Christophe aussi, encore, l'enseignement ne sera plus le même, on le voit bien. Ça ne sera plus le même. Et on voit déjà cette tentation dans cette école inversée où on pose le problème, les enfants répondent aux questions etc. on sait qu'un cours magistral ça coûte tellement moins cher que des TD et ça coûtera encore d'autant moins cher que si c'est non pas en présentiel mais en distanciel en s'adressant à 300, 1 000, 2 000, Nicolas connaît bien ça à l'ENSM, personne... on le sait. Donc à mon avis, plus rien n'est pareil et je crois qu'il faudra être vigilant par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Le digital ne remplacera pas tout.

M. Jacques GROSPELLIN : Exactement, parce que le présentiel c'est ce qui fait qu'un moment donné la citoyenneté elle existe, c'est ce qui permet à des enfants de se construire, c'est ce qui permet à des enfants d'être avec d'autres enfants, cette relation avec l'enseignant etc.

Soyons vigilants, parce qu'il y aura une tentation dans une époque, une période de crise, on le voit, où il faudra retrouver de l'argent et moi, en tout cas, vous pourrez compter sur moi à ce moment-là pour le défendre.

M. LE MAIRE : Merci.

Donc il y avait Dominique SCHAUSS, Laurent CROIZIER, Carine MICHEL... et il me semble une quatrième personne, Anne VIGNOT et puis Monsieur MOUGIN.

M. Dominique SCHAUSS : Deux sujets : le premier concerne les écoles. Je suis représentant de la Mairie à l'école Granvelle et j'étais au Conseil d'école la semaine dernière. J'ai promis de faire une remontée, donc le Conseil municipal est une bonne occasion. Les parents souhaitent, je ne sais pas si ce sera toujours valable disons comme demande, que les enfants non prioritaires, non accueillis puissent bénéficier plus facilement des centres aérés. Ça, c'est un premier point, c'est une demande assez appuyée des parents.

Et puis, la deuxième question, alors là qui n'est pas liée, enfin un peu liée à la crise sanitaire, c'est celle des travaux liés au réchauffement climatique. Et donc cette école, alors on n'est pas là pour parler d'une école en particulier, mais enfin c'est quand même un problème général, cette école est équipée d'une très grande verrière qui est un véritable four. Il fait 38 degrés dans certaines salles de classe. Le directeur l'an dernier s'est trouvé mal. Donc, vraiment il faut faire quelque chose pour cette école, ce n'est pas possible de laisser... ce n'est certainement pas la seule, je représente la Mairie dans une autre école, ce n'est pas la seule. On ne peut pas se satisfaire comme ça de dire : «*Non, on verra, il y a une file d'attente etc.*». Enfin, 38 degrés dans une salle de classe, ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible.

C'était le premier registre.

Le deuxième, je voudrais faire le sous-titre, Christophe LIME a parlé de l'enseignement supérieur et de ses inquiétudes. Je pense qu'il fait référence à une lettre qui a été produite par la Présidence de l'Université qui évoque 20 % de présentiel à la rentrée.

Je prends ça avec beaucoup de distance, non pas de distanciation sociale, mais disons de distance, un peu de recul. Je pense que cette lettre, elle a été rédigée dans des conditions X et que les conditions évoluent, Éric ALAUZET l'a évoqué. J'ai un CA, enfin il y a un CA de l'Université qui a lieu cette semaine, j'évoquerai cette question-là mais 20 % de présentiel ça ne me paraît pas logique, enfin ça ne me paraît pas possible. On ne peut pas à la fois investir dans un campus et puis se dire qu'il n'y aura plus que 20 % des étudiants, ce n'est pas possible.

C'est lié aussi aux capacités d'accueil du CROUS, restauration. Je pense que tout cela va se desserrer.

M. LE MAIRE : Ça ne peut pas changer d'une année sur l'autre aussi rapidement même les capacités d'accueil au CROUS.

M. Dominique SCHAUSS : C'est lié aux problèmes de distanciation, etc.

Je pense que c'est un sujet effectivement, de préoccupation, de vigilance de notre part. Comptez sur moi pour évoquer cela au CA et on ne peut pas admettre... c'est une question aussi d'accueil des étudiants dans notre territoire. Les étudiants, ce n'est pas rien.

M. LE MAIRE : L'argument...

M. Dominique SCHAUSS : Un cinquième des habitants s'il n'y a plus qu'un cinquième du un cinquième...

M. LE MAIRE : Un des arguments forts aussi c'est de dire que nous mettons nous, nos collectivités, entre autres l'Agglomération et la Région beaucoup d'argent. C'est ce que tu as dit. Oui, absolument. On ne peut pas accepter que ça devienne ainsi. Ce n'est pas possible.

M. Laurent CROIZIER : Moi, je ne peux pas rester sans réagir à ce que j'entends depuis tout à l'heure. Je ne peux pas rester sans réagir lorsque j'entends qu'il y a des classes d'âge entières qui ne retourneront pas à l'école d'ici la fin de l'année. Ça, moi, je ne peux pas l'accepter.

Ce n'est pas que vous ne pouvez pas, c'est que ce n'est pas votre choix. Je ne vous demande pas d'agrandir les murs, parce que ça, c'est impossible, par contre on peut faire le choix que toutes les classes d'âges rentrent à l'école mais qu'elles soient accueillies seulement quelques jours par semaine. Ça, c'est possible.

Pourquoi ce qui se passe dans certaines communes de la Périphérie ne serait pas possible à Besançon ? Pourquoi ce qu'il se passe à Dijon, à Nancy ne serait pas possible à Besançon ?

Je comprends que ça ne soit pas votre choix. Mais quand on sait les inégalités que l'interruption de scolarité, de près de six mois pour ces classes d'âges qui ne retourneront pas à l'école d'ici la fin de l'année, ça fera quasiment six mois d'interruption... pas d'interruption mais en tout cas d'interruption de présence à l'école, moi, j'ai beaucoup de mal à l'entendre.

Je crois que c'est peut-être aussi l'occasion d'expérimenter des choses. M. GROSPERRIN a parlé des ateliers 2S2C, pourquoi est-ce qu'on ne les met pas en place. Serre-les-Sapins les a signés il y a dix jours. Nancy les a signés il y a dix jours. Dijon va les signer dans les prochains jours. Dans l'idéal, il faudrait effectivement, M. GROSPERRIN a tout à fait raison que ce soient des enseignants qui prennent en charge les élèves sur le temps scolaire. Là, on pense qu'il n'y a pas de discussion là-dessus. Mais là, on est dans une situation exceptionnelle et à situation exceptionnelle, peut-être un petit peu d'imagination, peut-être un petit peu d'innovation pour préparer la rentrée. On a du personnel qui est formé pour accueillir les enfants.

M. LE MAIRE : Non, non.

M. Laurent CROIZIER : Laissez-moi finir, s'il vous plaît.

On a des ATSEM qui sont sur les classes de petites sections, moyennes sections, qui sont certainement occupés qui peuvent encadrer, on a des animateurs dans nos musées, on a des animateurs dans les maisons de quartier, eh bien, lançons des expérimentations. On l'a bien fait sur le boulevard pour les vélos.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas le rapport.

M. Laurent CROIZIER : Lançons des expérimentations, un petit peu de... soyons inventifs. Si on ne tente rien dans ces périodes, on n'arrivera jamais à rien, c'est pour le bien des enfants, c'est pour le bien des familles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Écoutez, je ne laisserai pas croire qu'il n'y a que vous qui vous vous préoccupez -je vous remercie pour cette charge sympathique- je ne veux pas penser qu'il n'y a que vous qui pensez au bien-être des enfants. Non, vraiment pas. J'ai dit, notre volonté c'est que tous les enfants retournent à l'école.

Quand on dit qu'on a fait le choix, ce n'est pas nous qui avons fait le choix des Grandes sections maternelles, des Cours Préparatoires et des CM2, c'est l'État, c'est le ministre. Pourquoi ? Parce que les Grandes sections de maternelles c'est le moment où on quitte le système des maternelles pour rentrer effectivement dans le système primaire ; les CP c'est la première année où on est à l'école élémentaire et les CM2 c'est juste avant de passer au collège. C'est pour cela.

Parce que quelqu'un l'a dit tout à l'heure, pour les parents il y a des habitudes qui ont été prises, des organisations qui ont été mises en place. Si vous faites un jour sur deux, est-ce que vous croyez que c'est bon pour aussi l'enfant ? Non, la solution c'est que tout le monde puisse repartir, je le répète, en améliorant, en desserrant le protocole sanitaire ; c'est ça la vraie solution.

Après, le reste on peut imaginer tout ce qu'on veut.

Simplement, concernant les 2S2C, bien sûr, que nous travaillons là-dessus, nous travaillons aussi sur l'école apprenante. Vous verrez que dans un rapport suivant, on parle d'ailleurs de Vital'Été et vous verrez qu'un certain nombre de choses qui vont dans ce sens-là qui ont été mises en place entre autres par le service des sports. J'ai l'impression qu'effectivement, qu'on ne fait rien. Il n'y a pas que vous qui êtes préoccupé M. CROIZIER par effectivement le devenir de nos enfants. Tous.

Et moi, je vais vous dire aussi une chose, que ce soit clair, que ce n'est pas moi qui ferai la rentrée du mois de septembre, c'est clair, ce sera les équipes qui me succéderont. Mais jusqu'au bout, quand je serai là, je ferai tout pour donner le maximum d'éléments à la nouvelle équipe qui viendra, quelle qu'elle soit, je ferai le maximum pour donner tous les éléments pour qu'ils puissent continuer à travailler à trouver des solutions qui ne seront pas simples à trouver. Il n'y a pas de baguette magique. Celui qui veut faire croire que par un coup de baguette de magie tout va être réglé serait un menteur. Tout le monde ici sait que ce sera compliqué. Donc moi, comptez sur moi pour travailler jusqu'au bout, jusqu'à la dernière minute, tous les éléments nous les donnerons, effectivement, à l'équipe qui sera arrivée en tête, parce que cette situation-là n'est pas acceptable.

On avait aussi beaucoup de souci par rapport aux enfants éloignés du système scolaire. Vous avez pu entendre, effectivement, que les choses allaient mieux. Moi, je veux retenir qu'on a quand même 2 000 enfants de plus en trois semaines et que nous allons continuer.

Concernant 2S2C, l'école apprenante, on avance. Vous savez c'est facile de dire à Dijon ils font ci, ils font ça, il faut regarder l'ensemble du dispositif. Et je veux aussi dire une chose, c'est que tout ça, ce n'est pas le Maire qui décide de tout ça, du plus profond de son fauteuil, c'est fait avec l'Éducation nationale, c'est fait avec le DASEN, c'est fait avec les enseignants. Ce n'est pas nous qui décidons tous seuls de ça. Parce qu'en fait, la responsabilité du Maire, dans l'école, nous sommes tenus à mettre en place, donner des locaux adaptés, des personnels adaptés mais ensuite la réalité de l'enseignement c'est aussi le rôle de l'Éducation nationale. Je connais un certain nombre de villes d'ailleurs où les maires, peut-être d'ailleurs n'ont-ils pas eu tort, ont dit : « *Écoutez, nous, on met les locaux à disposition, des locaux conformes et ensuite, que l'Éducation nationale gère et qu'elle prenne les coups* ». Écoutez, à la limite, je me demande si on n'aurait pas dû faire ça en disant : « *Nous, on met les locaux à disposition, voilà ce qu'on peut faire et ensuite gérez les choses* ». Peut-être que ça aurait été, peut-être une solution. Je trouve quand même, excusez-moi, je vous dis ça sans agressivité Monsieur CROIZIER, je trouve quand même que c'est un peu exagéré vos propos. Je vais rester calme.

Mme Carine MICHEL : Je souhaitais apporter une réponse à Ludovic FAGAUT concernant la remise en état des écoles qui auront servi de bureau de vote. Tout à l'heure on a rendu hommage au personnel municipal, donc la Direction de l'éducation sera mobilisée dès le dimanche soir pour remettre en état, ça veut dire démonter, nettoyer et désinfecter. Peut-être qu'effectivement il faut qu'on regarde, c'est en cours de cadrage, est-ce qu'on complétera peut-être aussi avec une entreprise privée si on n'a pas suffisamment d'effectifs. En tous les cas, les écoles seront rendues en état dès le lundi matin.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci beaucoup.

Mme Anne VIGNOT : Je constate que tout le monde est d'accord encore une fois finalement pour dire qu'on voudrait tous que les enfants viennent à l'école demain et qu'ils soient tous présents les quatre jours durant pour pouvoir effectivement, retravailler en tout cas la sociabilisation, le besoin qu'ils ont de partager tout ce que les uns et les autres ont décrit de nécessaire et même de vital. Donc d'accord.

Après, là, où les choses se différencient, j'entends, c'est dans les propositions qui semblent être émises par les uns et par les autres. Simplement, les propositions qui sont émises reposent finalement au bout du compte essentiellement sur les forces des collectivités et les communes.

Et ça laisse penser que, du coup, aujourd'hui, on considère comme acté, normal, légitime, que finalement l'Éducation nationale n'arrivant pas à assurer son pouvoir régalien, parce que je rappelle quand même que c'est une obligation régaliennne l'éducation, eh bien, je constate que finalement on trouverait tous normal que ça soit la commune qui le fasse.

Alors, les parents du coup se tournent vers la commune et c'est légitime parce qu'ils n'ont pas à savoir si c'est l'un ou l'autre parce qu'à un moment donné, ils disent : «*Ça suffit, nous, on est dans une situation d'impasse et ce que l'on veut ce sont des solutions*».

Je voudrais que tout le monde ici prenne ses responsabilités, c'est bien l'État qui normalement doit faire en sorte que ça puisse se faire.

Et moi, il y a quelque chose qui m'a choquée, peut-être que quelqu'un me dira le contraire, mais il semblerait que, par exemple, pour le 2S2C, le dispositif qui se mettrait en place, je crois que c'est le DASEN où en tout cas ça s'est fait au niveau du rectorat ou de l'inspection, je ne sais pas exactement, il y a eu une réunion qui a réuni l'ensemble des acteurs du sport, de la culture etc. de l'Éducation et l'environnement pour envisager justement les forces disponibles et comment organiser ce genre de choses. Très bien. Sauf qu'ils ont oublié d'inviter un acteur principal, je tiens quand même à le dire, c'est la commune. D'un côté, on incrimine la commune et de l'autre côté, on ne l'implique pas.

Moi, j'appelle aussi, Jean-Louis, je le dis, on demande aux parlementaires présents que non seulement ils demandent à ce qu'il y ait un vrai allègement de la situation, parce que l'allègement qui est proposé pour l'instant, ce n'est qu'un allègement du périscolaire, toujours pas sur les temps scolaires. Donc, il faut absolument qu'on soit correct.

Et deuxièmement, quand des mesures se prennent elles se prennent à la hauteur des enjeux c'est-à-dire avec la commune puisqu'on implique la commune.

Troisièmement, quand on dit qu'on veut rémunérer à hauteur de 110 € la journée des prestations professionnelles, professionnelles, ce sont quand même des gens qui travaillent et qui gagnent leur vie aussi, qui ont besoin de cette activité-là aussi parce qu'ils ont été mis à mal dans leur activité culturelle, dans leur activité sportive etc.

Oui, on est tous d'accord que l'urgence, c'est nos enfants.

On est tous d'accord mais prenons nos responsabilités et arrêtons de faire croire aux parents qu'on a les solutions magiques les uns et les autres. Je tenais à redire, quand même, la place de chacun. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est facile de dire effectivement, c'est le Maire qui est responsable de tout. Cette réunion je ne savais pas, c'est peut-être une erreur parce que globalement le Préfet nous a bien associés à l'ensemble des réunions. Il y a peut-être eu effectivement un loupé.

Je veux juste revenir une seconde sur ce que disait Dominique SCHAUSS concernant effectivement les écoles où il fait trop chaud. Il me semble me souvenir que dans le cadre de notre budget, nous avons prévu 830 000 € pour effectivement faire en sorte que l'on baisse la température dans les écoles et dans les crèches. De tête, je vous dis, il y a 600 000 € pour les écoles et 230 000 € pour les crèches.

Catherine, je ne sais pas si vous avez prévu ça concernant l'école Granvelle dont parlait Dominique SCHAUSS, mais il y a effectivement, Granvelle c'est un cas qu'on nous a signalé, il fait très, très chaud. Donc je rappelle, il y a 600 000 € de disponibles pour régler ce problème-là.

Donc, je ne sais pas comment vous avez... enfin vous regarderez ça, comment vous avez réparti les choses entre les différentes écoles.

Mme Catherine THIEBAUT : On passe les tranches annuelles tout à l'heure, mais ce n'est pas prévu dedans et ça ne concernera pas les tranches annuelles à partir du moment où je suppose que ça va nécessiter des travaux très importants.

Je ne connaissais pas le problème, je n'en ai jamais entendu parler. Je ne sais pas si la maîtrise de l'énergie en a entendu parler aussi comme dans les crèches quand on travaille ensemble justement sur les problèmes de canicule, de Granvelle, est-ce que tu en as entendu parler ? Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : On ne va peut-être pas faire maintenant. Regardez avec le Conseil d'école de Granvelle ce qu'on peut faire.

Mme Anne VIGNOT : Quand même, on a fait donc un bilan sur l'ensemble des écoles et effectivement, l'année dernière il y a un certain nombre d'écoles qui avaient été identifiées comme celles les plus exposées. Il y a un plan adaptation qui a été mis en œuvre avec les services pour voir les différentes solutions avec des interventions sur les bâtiments, mais aussi, par exemple, des solutions qui consisteraient à végétaliser, à désimperméabiliser, etc. etc. Donc toutes ces pistes-là ont été analysées pour aller très rapidement, le plus rapidement possible, c'est pour ça aussi qu'on peut se dire qu'effectivement, jusqu'à présent on a un investissement qui avait été... on a celui au départ de cette assemblée qu'on avait eu un investissement modéré dans le sens qui nous permet d'avoir encore des capacités de désendettement vraiment très modérées. Pour autant, nous, ce qui nous importe, c'est de voir combien il va être urgent, très urgent d'intervenir sur les écoles pour plusieurs raisons : pour des raisons d'adaptation au climat, pour des raisons aussi de réduction de consommation énergétique, pour des raisons aussi de transformer les lieux parce que, évidemment, on ne sait pas ce qui se passera à la rentrée et on sera peut-être obligé d'envisager des réaménagements importants et ce qui a déjà été fait sur des écoles, je crois, Catherine THIEBAUT... Dürer et la deuxième école c'est... et l'autre je ne sais plus, où il y a des réaménagements de salles.

En tout cas nous réagissons, nous avons un plan. Évidemment ça nécessitera de mettre beaucoup plus d'argent si on veut aller beaucoup plus vite.

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais réagir à plusieurs intervenants qui sont venus là et qui se sont exprimés.

Moi, je dirais, j'ai lu récemment *Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité et un opportuniste voit l'opportunité dans chaque difficulté*.

Écoutez c'est vrai, aujourd'hui j'entends Monsieur le sénateur dire que le Professeur DELFRAISSY a changé d'avis. Je trouve quand même bizarre qu'en quelques jours, il ait un virage à 180 degrés.

M. LE MAIRE : C'est au regard des chiffres.

M. Philippe MOUGIN : Oui. Au regard des chiffres. Mais je vais vous les rappeler les chiffres. M. ALAUZET a parlé de tarissement de l'épidémie, j'ai un article qui date d'hier, 450 personnes invitées à s'isoler en Bourgogne/Franche-Comté, 21 décès avant-hier, 43 sorties de l'hôpital des Urgences et de réanimation mais 24 entrées.

Alors évidemment, on peut se réjouir qu'il y ait un reflux de l'épidémie, mais l'ARS déclare que l'épidémie n'est pas encore stoppée, qu'elle est toujours présente.

Je suis un peu inquiet. Quand je vois aujourd'hui les gens seulement quelques personnes porter le masque, je me fais quelques soucis. Évidemment, je ne vais pas me battre contre tout le monde mais on n'est quand même pas sorti de l'auberge comme on dit vulgairement. On l'oblige dans les transports en commun, on le voit, sous peine d'amende et je vois les élus qui ne portent pas le masque.

M. LE MAIRE : Non, attendez, attendez...

M. Philippe MOUGIN : Je pense que c'est un mauvais exemple qu'on donne à tout le monde. Peut-être que j'ignore les choses parce que je suis arrivé en retard. Je m'en suis excusé.

Après j'entends M. LIME qui parle de 30 enfants sur 230 à l'école des Tilleroyes. Et je me dis, est-ce que le jeu en vaut la chandelle avant la fin du mois ? Est-ce qu'il ne vaut mieux pas attendre un petit peu et repartir plus tôt, ça pourrait être une solution, après tout, tout n'est pas figé dans la vie.

Évidemment, c'est une très grosse difficulté comme je vous l'ai dit la dernière fois, certains disent qu'il y a eu consensus c'est vrai, moi, j'ai voté pour. Je vous ai dit que je vous faisais confiance et que je faisais confiance à une stricte règle sanitaire, des règles très draconiennes, mais j'ai eu quelques doutes quand j'ai appris que dans une certaine école bisontine, je ne citerai pas, parce que je ne voudrais pas griller entre guillemets...

M. LE MAIRE : Vos sources.

M. Philippe MOUGIN : Ma source ou mes sources.

M. LE MAIRE : Vos indicis.

M. Philippe MOUGIN : Oui, si vous voulez, c'est un bien grand mot, indicis, oui, dans le jargon policier, peut-être mais mes informateurs si vous voulez, comme quoi, au lieu d'avoir quatre personnes à régler cette position sanitaire dans les écoles, il n'y avait qu'une personne et que cette personne se demandait comment elle allait faire pour régler la chose. J'ai quelques doutes, voyez-vous, sur ces choses-là.

Par contre je suis assez d'accord sur l'intervention de Mme VIGNOT et je l'ai dit la dernière fois ici, au dernier CM, l'État se décharge facilement sur les communes et les laisse souvent se débrouiller. On a beau être aidé par le Préfet comme vous le dites, mais sur pas mal de sujets, on s'aperçoit quand même qu'on laisse se débrouiller les communes. Je l'ai dit la dernière fois et il y a beaucoup d'entre vous certainement qui doivent le penser également.

J'émets toujours des doutes sur une reprise trop massive, trop pressée et je voudrais quand même attirer l'attention sur ces faits-là qu'il y a eu quand même encore des décès. On a beau dire que les enfants ne sont pas vecteurs de maladie. Pourquoi ? Parce qu'ils sont de petites tailles etc. Mais vous savez quand on voit tout le monde se démasquer, prendre les petits-enfants, je ne pense pas qu'ils les laissent par terre, les grands-parents les prennent dans les bras et ça peut être effectivement un vecteur.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, je voudrais quand même vous dire une chose.

M. Philippe MOUGIN : Pour tout dire, je suis toujours peu favorable à cette reprise massive et je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, la prudence est mère de sûreté.

M. LE MAIRE : On me reproche justement de ne pas aller assez vite. Je mets les bœufs avant la charrue, là.

Effectivement, je voudrais vous dire une chose : les élus sont de bons citoyens. Ils sont tous arrivés masqués. Le Maire, tout le monde. Sauf que vous n'êtes pas sans le savoir que désormais que lorsqu'on a une distance d'un mètre de chaque côté et devant soi personne, on peut se démasquer. Nous sommes parfaitement respectueux de la règle. Ici nous avons pris effectivement la surface de la salle divisée par les 4 m² par personne je crois, pour faire en sorte que tout le monde soit là. Nous sommes limités. Nous respectons scrupuleusement les règles du protocole sanitaire et je n'admettrais pas qu'il n'en soit pas ainsi.

Ensuite, ce que je veux vous dire aussi, c'est que bien sûr nous sommes d'accord qu'il faut reprendre pour tout le monde. Quand vous dites qu'il faut reculer la rentrée, il y a quelque chose d'essentiel que j'ai dit, pas parce que je l'ai dit mais parce qu'on me le dit souvent, il faut que de toute façon les gamins et toutes les gamines retournent à l'école quelques jours pour dans leur tête finir l'année scolaire. Ça, c'est important. Partir en grandes vacances sans avoir fini l'année scolaire serait d'un point de vue psychologique très, très grave, m'a-t-on dit, je ne sais pas, il y a des personnes ici qui pourraient le dire beaucoup mieux que moi, serait très, très grave pour les enfants.

Ensuite, on travaille effectivement sur 2S2C. On travaille là-dessus, sur l'école apprenante et je vous en dirai un mot tout à l'heure. Et puis on a aussi beaucoup travaillé sur Vital'Été, vous le verrez tout à l'heure avec des progrès très importants et un accueil très important de tous les gamins et cela gratuitement.

M. Eric ALAUZET : Monsieur MOUGIN, nos concitoyens, ils sont adultes, responsables et ils comprennent les choses et ils ont tout à fait compris comme vient de le rappeler le Maire à l'instant que le masque il était utile quand on ne pouvait pas maintenir la distance. Il ne faut pas laisser entendre que ça circulerait là comme ça le virus. Ce n'est pas le cas. Donc, il faut prendre nos concitoyens pour des gens responsables.

Donc effectivement, là, dans la configuration où nous sommes actuellement, il n'est pas nécessaire de porter un masque.

Maintenant sur l'état de l'épidémie : vous dites 400 personnes en Bourgogne/Franche-Comté qui sont à l'isolement. De ce que je sais, des informations qui datent de quelques jours, il n'y avait quasiment... aucun n'était positif. Ils sont à l'isolement, effectivement, mais il n'y a quasiment aucun cas positif.

Quasiment plus aucune entrée en réanimation partout en France. On en est là. On reste tous très prudent, on ne va pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué mais les nouvelles sont plutôt rassurantes. Donc il faut dire les choses le plus objectivement possible, Quand vous dites : « // y a 400 personnes qui sont à l'isolement » on a l'impression qu'il se passe je ne sais pas quoi ! Oui, ce sont des personnes contacts qui sont à l'isolement, c'est une précaution, une énorme précaution qu'on n'a jamais prise dans ces proportions-là. Mais à ma connaissance, il n'y en a pas qui sont contaminées.

Ensuite, sur la question de ce qu'on peut faire ou ne pas faire avec les options différentes. Il ne faut pas faire croire non plus qu'il y aurait qu'une option. D'ailleurs les exemples qu'a cités Laurent CROIZIER montrent bien qu'il y en a plusieurs des options dans un cadre et une charte donnée, un protocole donné, il y a plusieurs attitudes possibles. Ne disons pas c'est L'État, dossier après dossier, c'est l'État et le gouvernement.

M. LE MAIRE : L'État ou le Maire.

M. Eric ALAUZET : Oui aussi mais l'État... Il faut prendre ses responsabilités. L'État prend les siennes, on prend les nôtres avec un protocole qui est ce qu'il est et qui laisse des marges de manœuvre et on voit que d'une commune à l'autre ce n'est pas la même attitude. Donc prenons, assumons les responsabilités, les choix que l'on fait. On n'est pas tous d'accord sur la stratégie à avoir, ce n'est pas gravissime mais il faut les assumer, ne pas faire semblant de dire que c'est à cause de l'État qu'on fait de telle ou telle façon. Pas seulement, pas que ! Pas que, on a une marge de manœuvre dans un cadre qui est défini. Voilà. Merci.

M. Anthony POULIN : Je voulais revenir sur la question des étudiants et de la rentrée universitaire 2020 qui s'annonce véritablement inédite, puisqu'en effet une note de cadrage à l'Université mais en lien avec les annonces du ministère de l'enseignement supérieur annonce 20 % de présentiel à la rentrée. Besançon sans ses étudiants n'est pas véritablement Besançon et que c'est un fort enjeu à la fois pour les étudiants et à la fois pour l'ensemble des acteurs de notre ville. À la fois en termes de santé, de précarité, de logement, d'alimentation sur chacune de ces thématiques quand un habitant sur 5 est étudiant, on voit bien que les choix qui seront ceux des établissements d'enseignement supérieur auront des impacts sur l'ensemble de la vie et de l'activité de la vie. C'est dans ce sens que la collectivité s'est rapprochée à la fois Ville et Grand Besançon Métropole de l'Université mais aussi de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur mais également du CROUS pour avoir un temps de coordination et de réflexion dans le cadre du Comité de sites, vous m'avez déjà entendu dire que la qualité du travail entre chaque acteur de l'enseignement supérieur sur le territoire est assez exceptionnelle. Et du coup, nous avons cette réunion le 17 juin pour ne rien vous cacher, et nous poserons ces questions et nous identifierons les uns ou les autres les leviers, là où nous en avons, les forces communes et que nous puissions nous dire que même s'il n'y a que 20 % de cours en présentiel, cela nécessite de se pencher véritablement sur la qualité de vie que nous offrons à nos étudiants, et notamment dans ce contexte qui a renforcé les précarités et qui a amené beaucoup d'étudiants à avoir très peu de solutions dans cette crise du Coronavirus.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas.

Simplement, une chose qui me revient concernant l'école apprenante, il me semble même, je suis même sûr qu'on doit en parler en municipalité la semaine prochaine, le 15, pour prendre des dispositions. C'est un dispositif intéressant mais qui pose quand même un certain nombre de questions. On en parlera la semaine prochaine par rapport à ceux qui avaient posé cette question.

Plus personne ne demande la parole.

Nous étions sur l'Éducation-Petite enfance, programme de travaux 2020.

Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 16

Programme de travaux 2020

«**M. LE MAIRE** : Il y a des questions ? Des abstentions ?

C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 17

Programme de travaux 2020

«**M. LE MAIRE** : Vous avez la liste.

Questions ? Abstentions ? Adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 18

Programme de travaux 2020

Plage 02:09:21

M. LE MAIRE : Des questions ?

M. Philippe MOUGIN : Je serai très court. Je voulais intervenir sur les rapports 17 et 18.

Je me félicite que dans le rapport 17, on s'équipe de récupérateurs d'eau, de citernes, d'eau de pluie sur bâtiments publics etc., je vois pour 30 000 €. La question est de savoir... pour les arrosages évidemment, la question est la suivante : est-ce que le Préfet autorisera ces arrosages s'il y a un arrêté de... parce que vous avez entendu parler que Météo France prévoyait encore une année pire que les précédentes au niveau sécheresse, s'il y a une sécheresse et un arrêté préfectoral, est-ce qu'on pourra arroser ?

Et d'autre part, je n'ai pas lu dans le 18, c'est là où je vous devançais, la même chose pour les récupérateurs d'eau et les citernes qui auraient pu servir aux stades, je l'avais déjà évoqué ici, je pense que certains s'en souviennent. Donc, il serait utile de récupérer cette eau pour arroser les pelouses etc. Et demander justement encore une fois au Préfet s'il y a moyen d'avoir dérogation justement en constatant que ces cuves de récupération ne sont pas de l'eau...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas l'eau du réseau.

M. Philippe MOUGIN : Voilà exactement.

Mme Anne VIGNOT : On en a déjà parlé, c'est vrai qu'on a des niveaux différents d'arrêtés de sécheresse et quand on arrive au niveau 3, on n'a pas le droit d'utiliser les réserves d'eau.

Le principe, il est qu'à ce moment-là... en plus, ce n'est pas forcément très efficace parce que quand on arrive à ce niveau-là, c'est qu'en réalité on a une très, très grande sécheresse et donc l'arrosage quand il y a des très grandes températures etc. ce n'est plus très utile et ce n'est pas ça qui va permettre à la plante de résister. Voilà. Ou alors il faudrait vraiment qu'on apporte une humidité constante, ce qui est une aberration au moment où on est en difficulté de sécheresse. Ce ne sont pas des solutions de ce type-là qui peuvent nous apporter des réponses.

La réponse fondamentale, c'est qu'il faut qu'on s'empare de la question du climat et de changer notre modèle de société qui nous amène vers cette problématique de sécheresse. Je pense qu'il ne faut pas qu'on passe à côté des questions.

Les réserves d'eau peuvent servir pour les temps intermédiaires mais pas quand on est dans cette grande crise hydrique, ça ne marche plus parce que vous avez les plantes qui ont des systèmes de défense qui, de toute façon, ne permettent pas de se nourrir entre guillemets de cette eau-là dans ces conditions-là. Voilà.

Quant à Léo Lagrange etc., nous avons eu finalement avec le COVID un terrain qui a bien redémarré puisque du coup il n'a pas été touché puisqu'il n'y a pas eu d'activité. On espère que du coup l'enracinement s'est bien fait et que du coup il résistera mieux à la sécheresse de ce fait-là puisqu'on l'a refait, vous le savez et par contre très honnêtement, il ne faut pas non plus laisser croire qu'on trouverait des solutions magiques, là encore, si on est sur des températures élevées. Je rappelle que ça fait 12 mois, 12 mois continus que nous avons explosé les températures en moyenne et que nous sommes dans une trajectoire qui ne cesse d'augmenter en termes de sécheresse.

M. LE MAIRE : On va rester sur le sujet.

M. Philippe MOUGIN : Je vous remercie mais je voulais juste dire que si on avait des citernes pleines ce n'est pas la peine de les laisser pleines en réserve pour l'année suivante. Autant utiliser l'eau à bon escient...

M. LE MAIRE : Elle vient de donner la raison.

M. Philippe MOUGIN : Oui mais enfin si c'est interdit, ça ne sert pas à grand-chose.

M. LE MAIRE : On va mettre aux voix le rapport 18 que je n'ai pas mis aux voix.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 19

Fonctionnement des piscines municipales - été 2020

«**M. LE MAIRE** : C'est un vrai sujet.

L'ouverture est prévue le 6. Il y a des travaux importants qui sont faits. Les services techniques qui mettent les bouchées doubles, me disent que peut-être, en fonction du temps, à savoir si les bétons peuvent sécher c'est aussi simple que ça, ça pourrait être le 3, mais peut-être, en tout cas ça doit ouvrir avant les vacances d'été. C'est bien ça, Monsieur Guy PEIGNIER ? Le 6, peut-être le 3 mais ça dépendra du temps. Comme on annonce un temps moyen, j'ai peur que ça sèche moins vite mais en tout cas on fait le maximum avec le Service des sports.

M. Abdel GHEZALI : Très rapidement sur l'ouverture des piscines, vous donner des éléments qui sont dans le rapport.

L'ouverture, vous parlez de la piscine Chalezeule, il faut savoir quand même qu'on a quatre piscines municipales qu'on va ouvrir cet été, Chalezeule, Lafayette, Mallarmé et Port-Joint qui revient... enfin, qui aura une gestion municipale puisqu'auparavant c'était une gestion associative par le SNB pendant les trois dernières années par Profession Sport 25.

La volonté, c'est vraiment d'ouvrir nos piscines. Évidemment, on a parlé pendant un certain temps ce soir des protocoles sanitaires et ces protocoles sanitaires s'appliquent aussi pour nos équipements.

Évidemment, on fait en sorte, en lien avec l'ARS, d'ouvrir dans les meilleures conditions nos piscines.

La volonté, c'est aussi d'avoir un tarif unique pour ces quatre piscines, un tarif unique qui sera de l'ordre de 2 €. Ça permettra, au regard des conditions sanitaires, d'avoir un prix attractif pour l'ensemble des Bisontines et des Bisontins. On sera très vigilant, évidemment, parce que ça nous est imposé par l'État, de pouvoir avoir la traçabilité et donc il y aura des inscriptions en ligne pour l'accès aux piscines en sachant aussi et ça, j'ai insisté auprès des services de pouvoir pour ceux qui sont sur la fracture numérique, de pouvoir aller au plus près des structures municipales, d'aller pouvoir s'inscrire parce qu'on sait qu'il y aura des parents qui ne pourront pas, qui ne sauront pas aller s'inscrire pour obtenir leur entrée aux piscines.

Donc une vraie volonté de mettre, et c'est un élément important, parce qu'ouvrir quatre piscines municipales dans les conditions de post COVID, aujourd'hui, c'est très compliqué et très difficile. C'est la raison pour laquelle, ça, ça pourra faire débat, mais en tout cas, on a fait le choix de faire des créneaux dans les piscines. Quand je dis des créneaux, par exemple, sur Chalezeule la volonté des créneaux, ce n'est pas 1 heure ou 1 heure 30 de baignade parce qu'on sait que pour les familles, ce sera compliqué pour elles, mais les créneaux s'imposent à nous, ce n'est pas un choix qu'on fait, mais ça s'impose à nous. On fera des créneaux, par exemple sur Chalezeule, ce sera 2 créneaux : 10 h 30 - 13 h 30. Vous savez que derrière il faut nettoyer, avoir ce protocole, respecter le protocole. Et de 14 h 00 jusqu'à 19 h 00 voire 19 h 30 pour permettre aux familles d'avoir un temps assez large pour profiter de ce temps de loisirs.

Un gros travail fait par les services, et quand je dis les services techniques, les services des sports, enfin l'ensemble des services pour permettre à la population bisontine voire Grand bisontine de pouvoir avoir accès aux piscines.

Les dates d'ouverture, ça se fera entre la mi-juin et début juillet comme l'a rappelé le Maire pour Chalezeule et ces éléments-là sont importants. Quand bien même il n'y avait pas le COVID, on doit gérer ça en lien avec l'ARS, on a un temps d'attente avec l'ARS et là avec le post COVID on doit encore être plus vigilant.

Voilà, c'est d'essayer d'ouvrir dans les meilleures conditions même si je le rappelle et je le dis très clairement, ce n'est pas une situation la meilleure pour nous toutes et nous tous. On avait le choix entre ne pas ouvrir ces piscines, les ouvrir et les premiers arrivés étaient les premiers servis et donc on fermait nos équipements, ça aurait peut-être été plus facile pour nos personnels de dire : «*On est avec la capacité, on ne peut plus accueillir, on ferme et on n'ouvre à plus personne*», on se dit qu'on fait le choix d'essayer d'accueillir le plus grand nombre de citoyens, de Bisontines et de Bisontins. On fera des

créneaux. Ça criera un peu, ça frotera un peu mais il faut aussi que les gens sachent qu'on est dans une situation exceptionnelle. Voilà. Merci à vous.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 20

Offre de loisirs et d'activités estivales 2020

«**M. LE MAIRE** : Vital'Été, chacun sait ce que c'est. Ce sont des milliers de jeunes Bisontins même Grand Bisontins puisque je crois qu'à peu près 20 % viennent d'ailleurs de la Périphérie du Grand Besançon.

L'an dernier, c'est 20 000 jeunes qui ont participé à Vital'Été, c'est absolument énorme.

Malgré la crise sanitaire, Vital'Été aura bien lieu cet été du -notez les dates- mardi 7 juillet au samedi 22 août. On a décidé de maintenir cet événement, avec Abdel on en a discuté, en tenant compte des mesures sanitaires, bien sûr et il restera -c'est important- gratuit. Il y aura des activités complémentaires à ce qu'on connaissait les autres années, il y aura par exemple des activités en lien avec les Maisons de quartier, des ateliers et des animations avec les musées, avec la Citadelle, avec nos bibliothèques, la MJC et nos partenaires associatifs.

Nos services ont bien travaillé et ils ont été très créatifs, flexibles et créatifs.

Il faut aussi remercier les partenaires de la Ville, les associations sportives, culturelles et les associations d'éducation populaire.

Mais il faut que j'insiste sur un point : pour que Vital'Été continue d'être un succès, il faudra que tout le monde, que tout le monde joue le jeu et s'adapte.

La nouveauté, Abdel l'a dit déjà il y a un instant concernant les piscines, c'est qu'il va falloir s'inscrire, il va falloir réserver préalablement en ligne. C'est une contrainte supplémentaire, on en a conscience, mais si on ne fait pas ça, effectivement, on ne pourra pas mettre en place Vital'Été. Il faudra donc aller sur Internet, sur le site de la Ville. Il y aura des points d'accueil pour celles et ceux qui ne savent pas faire ou qui n'ont pas la possibilité de le faire parce qu'ils n'ont pas de matériel qui seront mis en place dans les quartiers pour vous permettre de vous inscrire.

C'est une belle, très belle manifestation qui va donc avoir lieu. Bien sûr, on respectera les gestes barrières et on est persuadé que chacun avec le sens des responsabilités bien connu des Bisontines et Bisontins, chacun est persuadé, en tout cas, moi le premier que ça se passera bien.

Voilà donc une opération qui est reconduite, non seulement reconduite mais elle est amplifiée cette année pour tenir compte du fait qu'un certain nombre d'enfants ne vont pas partir en vacances et qu'il y a besoin qu'on soit avec eux sur le terrain.

Est-ce qu'il y a des questions à poser par rapport à cela ? Je mets au vote.

M. Abdel GHEZALI : Simplement, saluer aussi le travail de Clément DELBENDE, conseiller municipal délégué aux animations sportives, qui a travaillé avec moi sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Très bien, tu as raison de le signaler.

M. Yannick POUJET : J'aimerais remercier ici, en effet, par rapport à Vital'Été, les services de la direction vie des quartiers et des maisons de quartier qui offrent... qui vont proposer une offre complémentaire très variée dans des domaines comme la culture et les sports, les jeux et les arts urbains.

J'ai moi aussi resignalé que les activités seront proposées pour les jeunes, les tout-petits, jusqu'à 17 ans mais également à ces enfants et à leur famille. Et rappeler également pour finir que les maisons de quartier sont toujours à disposition des gens pour leur apporter une aide dans les séjours et l'accompagnement aux vacances. C'est quand même important de signaler dans cette période que nous n'avons pas perdu ces activités-là également.

Et remercier bien sûr toutes les associations qui vont intervenir pour le travail qui a été fait avec une forte réactivité. Nos agents réagissent le plus rapidement possible à ce déconfinement.

M. LE MAIRE : Je vais mettre aux voix ce rapport 20 : Offre de loisirs et d'activités estivales 2020.

Oppositions ? Abstentions ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 21

Programme de travaux 2020

«**M. LE MAIRE** : Il y a des questions ? Oppositions ?

M. Philippe MOUGIN : Écoutez, je voulais vous féliciter d'avoir abandonné le projet sur le boulevard nord, j'ai pu en discuter avec un adjoint ici présent, qui était interrogatif mais je pense qu'il a dû s'en apercevoir, aller sur les lieux. Non, vous n'y êtes pas allé ?

M. LE MAIRE : Moi, j'y suis allé et j'ai vu.

M. Philippe MOUGIN : J'ai étudié la question et je l'ai fait plusieurs fois depuis qu'on s'est vu avec M. BODIN, j'y suis retourné et effectivement, sur neuf ou dix voyages, j'ai vu huit cyclistes dont quatre sportifs. Je pense que, encore une fois, le jeu n'en valait pas la chandelle.

Par contre j'ai émis une idée, enfin une idée, une proposition : ce serait peut-être faisable de le faire rue de Dôle, peut-être pas sur la totalité mais je vois qu'on veut créer une troisième voie à 300 000 €. Peut-être y aurait-il la faculté de mettre une piste cyclable importante ? Justement, je pense que c'est une artère qui draine jusqu'au centre-ville, ça pourrait être intéressant. Après, ce n'est qu'une idée lancée en l'air. Voilà, ça serait peut-être plus judicieux que sur le boulevard.

Et en parlant du boulevard, j'ai pu constater que la peinture qui a été enlevée sur la route a engendré une dégradation de la chaussée, la superficie de la chaussée. Il suffit de passer en voiture dessus pour s'apercevoir que les pneus font du bruit à chaque fois qu'on passe sur la peinture qui a été enlevée, je pense qu'il y a eu une dégradation superficielle qui pourrait s'aggraver par la suite.

M. LE MAIRE : Il a toujours été dit que c'était un essai dans le cadre de l'urbanisme tactique. C'est un essai temporaire. Effectivement, moi, j'ai pris mes responsabilités concernant cet aménagement. Je ne remets pas du tout en cause l'usage du vélo et la mise en place de pistes cyclistes. Là, effectivement, ça fonctionnait. Il faut reconnaître, on ne va pas s'écharper par rapport à ça ce soir, mais ça concernait 30 à 35 vélos par jour dans chaque sens mais il y a des éléments importants qui ont été pris en compte, qui ont été analysés et qui sont analysés. Je pense que la vraie solution c'est de faire des pistes. On ne pouvait pas sur le boulevard supprimer une piste de chaque côté. Même si quelque part, Michel LOYAT m'a expliqué et j'ai compris que ça pouvait améliorer la vitesse commerciale, quelquefois les bus, étant dans les embouteillages, ils vont encore moins vite ; il y a là du travail pour une prochaine équipe pour regarder ça, il faut qu'on laisse un peu de travail aux suivants.

Là, moi, j'y suis allé plusieurs fois, une dizaine de fois, à part une fois où c'était tôt le matin, effectivement, j'ai été moi-même pris dans des embouteillages importants et j'ai considéré que c'était temporaire, ça a duré presque trois semaines, quand même. Certains disent que ce n'est pas beaucoup. Je rappelle que quand on a fait l'avenue Gaulard, ça a duré huit jours les tests. Maintenant, après c'est un problème de programme municipal, chacun présentera ce qu'il veut mais je pense qu'effectivement cette solution-là n'était pas adaptée à cet endroit-là peut-être.

Je rappelle, j'ai répondu à une demande, ce n'est pas moi qui avais décidé. On m'a dit que c'était une possibilité.

Enfin, je propose qu'on ne se prenne pas la tête avec ça. Vous... chacune et chacun pourra en discuter largement dans le cadre de la campagne qui s'ouvre.

Est-ce qu'il y a, par rapport à cela, des questions ? Des oppositions ? Des abstentions peut-être ? Non, c'est accepté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 22

Bâtiments municipaux - Tranches annuelles 2020 - Programme de travaux 2020 - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions à poser à Catherine THIEBAUT ? Je n'en vois pas. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 23

Servitude d'utilité publique site SNCF Réseau ex-Pomona - Avis du Conseil Municipal

«**M. LE MAIRE** : Avis du Conseil Municipal pour un parking temporaire. Vous savez que ça répond aussi à une demande du Préfet, les syndicats, entre autres la Région et la Préfecture pour faire provisoirement, en attendant que les mœurs changent un parking qui n'a pas vocation à rester définitif mais qui nous permette d'ouvrir dans de bonnes conditions le centre Vaïtes avant que les habitudes aient changé. On est très attentif à l'ouverture de parkings supplémentaires. Là, c'est un parking... une place... une surface qui était polluée donc qui ne peut pas être utilisée à autre chose. C'est donc quelque chose de temporaire pour entre autres garer les véhicules hors gabarit des services de l'État et puis faire en sorte qu'il n'y ait pas des voitures partout aux alentours. De toute façon, il faut changer les habitudes. Ça ne se fera pas en quelques jours. On sait très bien que les voitures si elles ne sont pas là, elles seront dans les rues avoisinantes, ce qui ne serait pas bon pour les voisins.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Des oppositions ? Des abstentions ? Abstentions, levez la main : six abstentions. Je vous remercie. Donc, le reste est favorable».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 24

Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

«**M. LE MAIRE** : Vous vous rappelez, il y a quelques années on disait qu'effectivement on ne préempterait pas souvent, ce rapport-là vous montre qu'effectivement, on ne préempte pas souvent. On le fait quand c'est vraiment nécessaire mais on ne le fait pas par plaisir.

Vous avez là le bilan. S'il y a des questions Nicolas BODIN peut répondre. Je ne vois pas de questions, pas de mains qui se lèvent.

Abstentions ? Oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 25

Opérations immobilières réalisées en 2019 - Rapport de synthèse

«**M. LE MAIRE** : Des questions à poser à l'Adjoint à l'urbanisme ? Abstentions ? Non plus. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 26

Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant d'un terrain situé chemin du Fort de Planoise

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde est d'accord ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 27

ZAC Pasteur - Acquisition à SEDIA d'un local technique (sprinklage) 25, rue Claude Pouillet

«**M. LE MAIRE** : Le sprinkler, c'est ce qui éclate lorsqu'il fait chaud et qui arrose un lieu dans lequel est en train de se déclarer un incendie.

C'est un local technique pour tout ça.

C'est lié à la sécurité du parking.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 28

Ensemble immobilier Complexe de la City 7, avenue Louise Michel - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et cession d'un délaissé de voirie au profit de SEDIA

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Question n° 29

Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention d'objectifs et de moyens 2020 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ?

Il y a une remarque. Ah ! Abstention ?

M. Philippe MOUGIN : Oui, abstention et je voudrais poser une question sur la page 3 du rapport. À quoi correspond au remboursement d'Acacias pour 6 000 €.

M. LE MAIRE : Acacias, c'est une association ça, non ?

Il est là Thibaut BIZE ? Thibaut BIZE c'est quoi Acacias, c'est une association ?

M. Thibaut BIZE : Acacias c'est une association avec laquelle on travaillait comme intermédiaire et avec qui ça ne s'est pas bien passé... il y a eu quelques petites histoires et ils doivent nous rendre de l'argent. Et donc, là, vous l'avez d'ailleurs, c'est dans des ressources, donc c'est un retour d'argent. Ce n'est pas une dépense supplémentaire.

M. LE MAIRE : Vous êtes d'accord, vous votez pour ?

Est-ce qu'il y a des oppositions. Attendez une seconde ce n'est pas terminé totalement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je ne vois pas. Des abstentions ? Une abstention.

Ainsi donc se termine, je pense, ce dernier Conseil Municipal, je dis je pense parce que maintenant je ne suis sûr de rien. Je ne vais pas vous refaire de grands discours.

Je voudrais simplement en 2 minutes vous redire combien j'ai considéré que c'était une fantastique opportunité pour un garçon comme moi du quartier de la Butte de pouvoir prendre en main pendant presque 20 ans la destinée d'une ville aussi merveilleuse que la nôtre et pendant presque 37 ans de participer effectivement aux exécutifs avec déjà Robert SCHWINT. C'est une chance et je remerciais ce matin sur France Bleu effectivement les Bisontines et les Bisontins qui m'ont fait confiance et remercier aussi toutes les équipes dont beaucoup sont ici ce soir, qui ont participé à tout cela.

Je crois que le résultat où nous sommes aujourd'hui, ce n'est pas le résultat d'un Maire ou d'une personne mais c'est le résultat d'équipes qui ont travaillé ensemble.

Je souhaite que dans les années à venir, les mois à venir, on puisse, vous puissiez continuer à travailler ensemble vraiment d'une façon ouverte pour rechercher toujours le consensus.

Pour moi donc l'aventure s'arrêtera... enfin ce n'est pas l'aventure, c'est cette expérience merveilleuse s'arrêtera donc le... c'est quand l'installation du Président de l'Agglomération ? Le 16 juillet. Je n'ai pas voulu faire un grand pot de départ comme on avait fait les autres années avec le personnel parce que la période ne s'y prête pas. Simplement, exceptionnellement ce soir, il y aura un petit pot en bas, pour qu'on ne puisse pas partir comme ça, c'est comme les enfants dans les écoles, il faut qu'ils repartent en se serrant... là, on ne pourra même pas se serrer la main ni même se faire la bise. Je vous demande simplement de respecter, il y a des barrières, il y a des toiles, c'est le personnel qui sert. On respecte le protocole sanitaire. On peut mettre des masques si on parle, après pour manger c'est moins pratique. Voilà, il y aura un petit pot amical.

Et donc, je vous remercie encore pour votre confiance. Je garderai de tout cela un souvenir ému.

Merci beaucoup et à bientôt.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : C'est Saint François d'Assise qui a dit il faut savoir se détacher de son œuvre.

M. Nicolas BODIN : Jean-Louis, juste je peux prendre la parole quelques minutes parce que je voudrais remercier au-delà des personnels également les différents attachés de groupes qui ont un travail

souvent ingrat, on n'en parle pas assez et te reféliciter pour tes 367 conseils municipaux et je peux attester que malgré le transfert quasiment de tous les pleins pouvoirs, tu as su ne pas en abuser au cours de ces trois derniers mois alors que je suppose que dans ta tête la page était déjà tournée. Je peux attester que tu as été totalement présent quotidiennement pour gérer également cette fameuse crise qui j'espère est derrière nous.

Merci pour ça.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Direction le bas et vous respectez bien les gestes barrières, s'il vous plaît.

La séance est levée».